



SERVICE SOCIAL
DÉPARTEMENTAL

GUIDE A
L'ATTENTION DES
PROFESSIONNELS

Sommaire

INFORMATIONS GENERALES SUR LE CORONAVIRUS.....	page 3
ACCES AUX DROITS.....	page 5
AIDE ALIMENTAIRE.....	page 15
HEBERGEMENT.....	page 21
LOGEMENT.....	page 23
SANTE AUTONOMIE ET PROTECTION DES VULNERABLES.....	page 27
ENFANCE.....	page 32
PROTECTION DE L'ENFANCE.....	page 34
VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.....	page 36
DROITS DES ETRANGERS.....	page 38
CULTURE	page 40
ANNEXES.....	page 42

Informations générales sur le coronavirus

Organisme ou service	Plan de continuité	Modalités	Contact
Etat	La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 a déclaré l'état d'urgence sanitaire pour une durée de deux mois, soit jusqu'au 24 mai prochain , sur l'ensemble du territoire national.	Les personnes doivent rester chez elles et ne sortir qu'en cas de nécessité absolue, munie d'une attestation personnelle de déplacement.	
ARS	Recensement de tous les liens utiles à l'information, aux ressources et outils disponibles	http://www.iledefrance.ars.sante.fr/system/files/2020-04/Covid19-Tableau-Recensement-infos-ressources-outils.xlsx	
Attestations personnelles de déplacement	L'autorisation dérogatoire désormais disponible sur smartphone. Romeurope a traduit les attestations de déplacement en roumain et bulgare.	https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/ https://www.romeurope.org/covid-19-attestations-de-deplacement-derogatoire-traduites/?fbclid=IwAR0_gXZc-s1oT3VClITzFAqQmPaqLJ1fH_No9RBHGEGk2s2TOyZxvVqbKz8	
Les gestes barrières par l'association VoisinMalin	Pendant la période de confinement, les campagnes de porte-à-porte de VoisinMalin sont suspendues mais nous continuons à garder le lien avec les Voisins Malins et nos partenaires locaux et à travailler sur des messages accessibles. Ci-dessous, un message afin de clarifier les informations sur le coronavirus, les gestes barrières et les mesures de confinement. N'hésitez pas à les réutiliser, ils sont en accès libre et gratuit.	Téléchargez l'intégralité du message en PDF ici	

<p>COMMUNICATION PLURILINGUE des messages de prévention</p>	<p>La Direction générale de la santé et Santé publique France mettent à disposition des affiches de prévention traduites dans plus de 20 langues</p> <p>Plusieurs associations ont développé des outils en différentes langues pour communiquer les messages de prévention ou expliquer les mesures de confinement et obligations administratives</p> <p>⇒ Le BAAM a traduit l’attestation de déplacement en anglais, roumain, bambara, soninké, arabe, tamoule, italien, portugais, urdu, dari et pashto</p> <p>⇒ Médecins du Monde a réalisé des vidéos à destination des personnes rom</p>	<p>https://www.federationsolidarite.org/champs-d-action/sante/11081-coronavirus-des-affiches-traduites-en-plusieurs-langues-pour-se-prot%C3%A9ger-et-prot%C3%A9ger-les-autres</p> <p>https://www.facebook.com/baam.asso/</p> <p>https://www.facebook.com/M%C3%A9decins-Du-Monde-Mission-Banlieue-101306584853880/?_tn=%2Cd%2CP-R&eid=ARCpXpkgkyZdCxuVwHliNGgF-2xs3ijKaQGT0sAgINDT2bjt35oR89Xo1H_PpBveS6GraNjs632e9Zg</p>	
--	--	--	--

Accès aux droits

Organisme ou service	Plan de continuité	Modalités	Contact
<p style="text-align: center;">CAF</p>	<p>Accueil du tout-venant rétabli Les aides financières individuelles et exceptionnelles de la CAF sont toujours actives.</p> <p>Les bénéficiaires du RSA et de l'AAH doivent jouir d'une avance sur droits pour une durée de 6 mois à partir du 12 mars 2020 soit jusqu'au 12 septembre 2020.</p> <p>Les allocataires (munis du numéro d'allocataire et de leur mot de passe personnel) peuvent à tout moment accéder à leur dossier et réaliser leurs démarches à distance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur caf.fr/Mon compte (pour faciliter ces démarches, des fiches "mode d'emploi" sont disponibles sur le caf.fr en cliquant ICI), • sur l'appli mobile Caf – Mon compte (<i>voir l'article "Je télécharge l'appli mobile Caf Mon Compte"</i>), • par téléphone en contactant la plateforme téléphonique au 0810 25 93 10. (<i>Service 0,06€/mn + prix appel</i>) <p>Réaliser leurs démarches à distance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signaler les changements - Envoyer les pièces justificatives nécessaires aux nouvelles demandes de prestations - Utiliser les nouveaux formulaires disponibles en ligne <p>Une adresse e-mail spécialement créée pendant cette période : transmettreundocument.caf93@info-caf.fr</p>	<p>Les allocataires peuvent prendre RDV sur le site internet : http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-seine-saint-denis/prise-rdv-prefiltrage</p> <p>Un spécialiste des prestations assurera l'entretien et contactera les allocataires.</p> <p>Pour les situations bloquées et/ou complexes (uniquement pour les travailleurs sociaux) : adresser les demandes via l'adresse</p> <p>Process en annexe 1</p>	<p style="text-align: center;">urgences-partenaires.caf93@caf.fr</p>

	<p>Toute nouvelle demande de droits : www.caf.fr</p> <p><u>Aide exceptionnelle de solidarité :</u></p> <p>Versement automatique mi-mai 2020</p> <p><u>Création d'une aide d'urgence de la CAF pour tout parent d'un moins un enfant de – de 18 ans ayant subi une perte ou une baisse de ressources</u> durant la période de pandémie liée au Coronavirus.</p>	<p>150 euros par famille bénéficiaire du RSA ou de l'ASS + 100 euros par enfant à charge</p> <p>Une aide au logement, versé uniquement sur la base des enfants présents au foyer (100 euros par enfant) et aux personnes bénéficiaires de l'AAH</p> <p><u>Evaluation sociale et matricule CAF a adressé par mail :</u> Max : 650 euros en une ou plusieurs fois</p> <p>Absence de barème de ressources Perte de ressources liée à la période Attribution selon composition familiale, reste pour vivre et charges incompressibles</p> <p>(Détail des informations en suite annexe 1)</p> <p>Les allocataires qui ne sont pas déjà accompagné par un partenaire peuvent contacter directement les travailleurs sociaux CAF à l'adresse suivante :</p>	<p>urgences-partenaires.caf93@caf.fr (A ne pas communiquer aux usagers, une BALF dédiée est en cours de création)</p> <p>urgences-sociales.caf93@caf.fr</p>
<p>CAF- A destination des bénéficiaires du RSA</p>	<p>Le Département demeure compétent sur les décisions en matière de sanction au titre du manquement aux obligations d'insertion et l'examen des demandes de dérogation pour les étudiants/élèves/stagiaires. Le versement du RSA est incompatible avec le statut élève/étudiant/stagiaire (sauf pour les bénéficiaires du RSA majoré).</p>	<p>Le CD93 a demandé à la CAF 93 d'appliquer les mesures suivantes :</p> <p>- Sur les réductions et suspensions liées à un manquement aux obligations d'insertion : Levée de sanction générale pour les sanctions qui courent toujours à compter du 13 mars, une sanction du CD ne doit pas faire obstacle au calcul du droit ou au versement du RSA à taux plein</p>	

	<p>DONC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Le CD 93 prend des décisions sur une minorité de dossiers d'allocataires.</u> - Même si le système de gestion de la CAF indique que le dossier est en instance ou a été modifié suite à une décision du Conseil départemental il s'agit de vérifier en amont le motif de réduction ou de suspension (ressources qui ont variées, une réduction pour créance alimentaire, DTR etc...) <p><u>Rappel des mesures prises sur l'allocation (CAF) dans le cadre de la gestion</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prolongation des droits pour les personnes ne pouvant pas envoyer/renseigner leurs DR - Prolongation de droits pour les personnes avec un titre de séjour qui devait être renouvelé pendant la période - Mesures de prolongations de droits ou neutralisation ressources pour les travailleurs indépendants et auto-entrepreneurs - Levée de suspensions dans le cas des contrôles sur pièces - Des mesures sur des dossiers en cours de mutation entre deux CAF 	<p>DONC :</p> <p>Pour l'ensemble des dossiers qui demeureraient en état "droit suspendu" et "droit clos" suite à une décision du Conseil départemental avec application d'une sanction, les droits doivent pouvoir être rétablis à compter de mars 2020, si l'allocataire en fait la demande.</p>	
--	--	--	--

<p style="text-align: center;">CPAM</p>	<p><u>Nous disposons de plages de rendez-vous téléphoniques CPAM.</u> Il s'agit de rendez-vous AS SSD/ usager pour un entretien téléphonique avec la CPAM. Ces RDV téléphoniques à compter du mardi 21/07.</p> <ul style="list-style-type: none"> - tous les mardis de 10h à 12h - La durée du RDV est de 30 minutes <p>Fermeture de toutes les structures accueillant du public : Agences d'accueil, centres de santé dentaire et d'examen.</p> <p>Jusqu'au 31 juillet 2020, la première demande d'AME peut être déposée auprès de ceux habituellement chargés du renouvellement de l'AME.</p> <p>L'Assurance Maladie ouvrira des droits aux personnes identifiées dans le cadre du tracing, y compris si elles ne remplissent pas les critères d'ouverture de droits.</p>	<p>Les informations suivantes sont à envoyer à Rose-Hélène POCHOT qui gèrera le dispositif (rpochot@seinesaintdenis.fr) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'horaire retenu 10h, 10h30, 11h ou 11h30- Les coordonnées des assurés : nom, prénom, numéro de sécurité social et téléphone - Le motif du RDV <p>La plateforme téléphonique reste opérationnelle. Néanmoins, compte tenu de la diminution des effectifs durant cette période, il est important que les appels soient réservés aux situations les plus urgentes. Voir annexe 2 pour chaque type de demande</p> <p>Versement des Indemnités Journalières :</p> <p>Pour les travailleurs sociaux confrontés à des situations urgentes : Envoyer un mail aux 5 adresses ci-contre en Indiquant dans l'objet du mail :</p> <p>« Sollicitation CD93 : Numéro de sécurité social de l'assuré + nature du risque auquel se rattache la demande (maladie, Congés maternité, congés paternité, accident du travail) ».</p> <p>Le travailleur social devra également préciser ses coordonnées Téléphoniques dans le message pour faciliter les éventuels Echanges.</p> <p>Partenariat CD/CPAM : CSS de Montreuil, Aulnay-sous-Bois, CSSAPE, Rosny-sous-Bois, Epinay-sur seine, par voie dématérialisée. Voir mail spécifique Si difficultés particulières : BESP</p>	<p>Une boîte mail à destination des assurés pour envoi par scan des arrêts de travail : arrettravail.cpam-bobigny@assurance-maladie.fr (les originaux doivent être conservés)</p> <p>Le mail doit impérativement être adressé aux 5 adresses : responsables-pse.cpam-bobigny@assurance-maladie.fr cadres-prs-saint-denis.cpam-bobigny@assurance-maladie.fr pseleraincy.cpam-bobigny@assurance-maladie.fr + Copies : corinne.dervyn@assurance-maladie.fr laurent.zalitacz@assurance-maladie.fr</p> <p>Contact au BESP : Rose-Hélène Pochot rpochot@seinesaintdenis.fr Copie A.S .Carton+ RC/RCA acarton@seinesaintdenis.fr</p>
--	---	--	---

SERVICE SOCIAL DES PATIENTS HOSPITAL DE SAINT-DENIS	Travail à distance : entretiens téléphoniques, échanges par mail, contacts avec les partenaires.	8 assistants sociaux sont présents pour organiser la réponse aux demandes, répartis sur les deux sites de Delafontaine et Daniel Casanova. Process en annexe 3	Caroline BARBEREAU Cadre socio-éducatif 01 42 35 61 78 01 42 35 61 21 / 60 25
CNAV	Depuis le 6/06, toutes les agences sont ouvertes. Accueil et rdv téléphoniques, rdv physique seulement en cas de complexité. - Web RDV en présence d'un expert (via Skype) pour pensions de réversion, départ à la retraite etc. - déploiement très prochainement dans les jours qui viennent - Nouveaux services mis en place mi-avril pour les assurés	Partenariat CNAV/SSD toujours (Pour droits à la retraite et ASPA, les fiches CNAV peuvent toujours être transmises) et sont traitées par notre interlocutrice. Il est possible de nous adresser un listing pour une offre d'entretien personnalisé vers les situations de fragilités que vous rencontrez, ces signalements peuvent être aussi individuels, dans tous les cas de nous indiquer pour chaque assuré.e : nom, prénom ; numéro de sécurité sociale ; adresse et téléphone Attention particulière aux inscrits au pôle emploi ou bénéficiaires du RSA/AAH, dont la poursuite ou ouverture de droits est soumise à un document de la CNAV Veuillez faire remonter les signalement à Rose-Hélène POCHOT; qui centralise et fera le lien avec la CNAV.	Cnavpartenariats93@cnav.fr Fiche de contact en annexe 4 Les signalement devront se faire vers notre adresse générique : contact.partenaires@cnav.fr , en précisant les coordonnées des personnes à recontacter.

<p>Maison de justice et du droit</p>	<p>Toutes les Maisons de Justice et du Droit du département sont fermées.</p>	<p>Permanences téléphoniques assurées par les associations et réponses par mail.</p>	<p>SOS Victimes 93 (victimes d'infractions pénales) une permanence téléphonique est assurée au 01.41.60.19.60</p> <p>L'ADIL 93 (droit du logement) rendez-vous téléphonique en appelant au 01.48.51.17.45 ou par mail: adil93@wanadoo.fr</p> <p>Le CIDFF 93 (droit de la famille) une permanence téléphonique est assuré au 01.48.36.07.56 ou par mail: cidf93@orange.fr</p> <p>Droit et handicap une permanence téléphonique est assurée au 06.51.37.07.40 ou par mail: juliettedauphin.pro@gmail.com</p> <p>Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (informations juridiques généralistes) une permanence téléphonique a lieu au 01.48.95.13.13 ou par mail: cdad.seine-saint-denis@justice.fr ou cdaddu93@gmail.com</p> <p>Le Défenseur des Droits une permanence téléphonique a lieu au 09.69.39.00.00</p>
<p>CRAMIF</p>	<p>Télétravail pour l'ensemble des AS CRAMIF qui restent en contact avec les ménages accompagnés.</p>	<p>Les As peuvent être jointes sur leurs adresses mail professionnelle et certaines AS ont des clés VPN qui leur permettent de se connecter aux appli métier. Pour toutes les questions, vous pouvez joindre un responsable à l'adresse générique qui transmettra aux professionnels concernés pour suivi.</p>	<p>Pour l'équipe de cadres, une adresse générique est opérationnelle</p> <p>ssr.assurancemaladie93@gmail.com</p>

<p style="text-align: center;">Conseil départemental MDPH APA/PCH</p>	<p>Prolongation automatique de tous les droits et prestations faisant l'objet d'une demande auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour une durée de 6 mois à partir du 12 mars 2020</p> <p>Pour assurer l'ouverture de droits APA, PCH en urgence pour les situations les plus fragiles le Département a mis en place des procédures exceptionnelles. Les droits de PCH et d'ACTP qui se terminaient en mars, avril et mai sont prolongés automatiquement de 6 mois.</p> <p>Le service des personnes handicapées assure, à nouveau, l'accueil du public : accueil téléphonique au 01 43 93 93 93 de 14h à 16h30 tous les jour / Accueil physique les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midi (14h - 16h30) à Verdi, 8 rue du Chemin Vert, à partir du 2 juin.</p> <p>- Pour les demandes d'APA à domicile : l'équipe instruit actuellement les demandes reçues en avril. Les dossiers peuvent être envoyés par mail à l'adresse suivante : contactapadom@seinesaintdenis.fr ou par courrier. Pour toute demande d'ouverture de droits d'APA en urgence vous pouvez envoyer un mail spécifiant le nom de la personne, son âge, la commune à bed-spa@seinesaintdenis.fr</p> <p>Une MDPH toujours en activité : La MDPH continue à : - assurer l'ouverture des droits (469 dossiers présentés cette semaine) - l'information aux personnes et - l'accompagnement des situations critiques.</p>	<p>La prolongation est automatique et aucune décision, ou avis le cas échéant, de la CDAPH ou du président du Conseil départemental n'est nécessaire.</p> <p>- Pour toute demande d'ouverture de droits d'APA en urgence vous pouvez envoyer un mail spécifiant le nom de la personne, son âge, sa ville à</p> <p>- Pour toute demande d'ouverture de PCH en urgence ou de modification de plan d'aide (augmentation temporaire du plan dû à un retour à domicile ou modification des intervenants), vous pouvez contacter la MDPH à</p> <p>Possibilité de transmettre des dossiers de demande de compensation du handicap par La poste ou Via une "boîte aux lettres" située dans le hall de l'immeuble départemental "Picasso", à une 50 aine de mètre de la MDPH</p> <p>Pour toute demande d'ouverture de PCH en urgence ou de modification de plan d'aide (augmentation temporaire du plan dû à un retour à domicile ou modification des intervenants), vous pouvez contacter la MDPH à : contactevalueuradulte@seinesaintdenis.fr</p> <p>Les usagers peuvent nous contacter par téléphone au 01 43 93 86 86 ou via https://place-handicap.fr/contact (les moyens de permanence téléphonique et mail ont été renforcés)</p>	<p>à bed-spa@seinesaintdenis.fr</p> <p>Les partenaires peuvent nous contacter par le canal habituel des boites de structure MDPH (en distinguant les situations de personnes de +/- 20 ans et le secteur géographique du département) mdph-evaluation-sudest-adultes@seinesaintdenis.fr mdph-evaluation-nordest-adultes@seinesaintdenis.fr mdph-evaluation-sudouest-adultes@seinesaintdenis.fr mdph-evaluation-nordouest-adultes@seinesaintdenis.fr mdph-evaluation-ouest-enfants@seinesaintdenis.fr mdph-evaluation-est-enfants@seinesaintdenis.fr</p> <p>Si difficultés particulières Contact au BESP : Rose-Hélène Pochot rpochot@seinesaintdenis.fr Copie A.S .Carton+ RC/RCAacarton@seinesaintdenis.fr</p>
--	--	---	---

	<p>L'activité est réduite du fait du nombre limité de postes informatiques connectés pour assurer le télétravail des équipes sur les logiciel métiers. La MDPH a donc ciblé en priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le traitement des personnes en rupture de droit - la réponse aux personnes en grande vulnérabilité à domicile <p>Pour rappel, vous pouvez nous envoyer un dossier améthyste par mail à cette adresse : contactamethyste@seinesaintdenis.fr</p>	<p>- Personnes avec droits échus avant le 12 mars et sans dépôt de dossier</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) réouverture de la MDPH mais seulement sur rdv, 2) A notre connaissance, vous n'avez pas déposé de dossier de demande de renouvellement de droits. Si vous souhaitez déposer des dossiers de demande de renouvellement de droit, vous pouvez de préférence par La Poste et par mail ou à l'accueil de la MDPH, <p>- Personnes avec droits échus et dépôt de dossier avant le 12 mars => signalement MDPH</p> <p>- Personnes avec droit échus entre le 12 mars + 6 mois :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Vos droits ont été prolongés pour 6 mois à compter de la date d'échéance, 2) réouverture de la MDPH mais seulement sur rdv <p>Signalez à la MDPH via leurs boîtes structures (4 pour les adultes et 2 pour les enfants)</p> <p>- Tout dossier déposé depuis plus de 7 mois dont nous n'aurions pas de nouvelles</p> <p>- Toute urgence, quelle que soit la date de dépôt - notamment les premières demandes</p>	<p>Pour toutes les prestations des personnes âgées, s'il n'est pas possible d'apporter une réponse par téléphone, un accueil physique est possible sur RDV les après-midi (14h - 16h30) à Verdi, 8 rue du Chemin Vert, à partir du 2 juin</p> <p>Pour l'APA à domicile : contactapadom@seinesaintdenis.fr</p> <p>Pour l'APA en établissement : aidesociale-pa@seinesaintdenis.fr</p>
<p>Tribunaux</p>	<p>Les audiences qui n'ont pu avoir lieu entre le 16 mars et la date de reprise d'activités des tribunaux de proximité vont être reprogrammées, les usagers vont être reconvoqués par lettre simple sur des dates inconnues mais qui peuvent être proches et que le port du masque est obligatoire.</p> <p>Les CSS devraient envoyer les DSF réalisés concernant ces audiences reportées et réaliser ceux pour les audiences prévues normalement depuis la réouverture des tribunaux.</p>	<p>En annexe 5, vous trouverez les adresses des Chambres de proximité avec les communes de leur ressort ainsi que leurs adresses mails qui ont changé.</p>	

	Si les usagers ont reçus une nouvelle convocation, l'UDAF fera si nécessaire une actualisation du DSF et nouvel envoi au Tribunal.		
MAISON DES FEMMES Thérèse Clerc	L'équipe de salariées et bénévoles de la MdF est restée en télétravail	Une distribution des enveloppes de soutien se fait le jeudi de 15h à 17h dans nos locaux, à cela s'ajoutent selon les ressources mobilisées par des bénévoles des denrées alimentaires et couches, protections féminines... en partenariat avec des collectifs de citoyen.nes et la commune de Montreuil.	Roselyne Rollier MAISON DES FEMMES Thérèse Clerc 24/28 rue de l'Eglise 93100 MONTREUIL <u>01 48 58 46 59 - 07 55 32 60 38</u>
Pôle emploi	<p>Un accueil dans les agences uniquement sur RDV à compter du 18 mai. Pôle emploi continuera d'assurer à distance ses autres missions et les demandeurs d'emploi et les entreprises devront privilégier les services en ligne dans leurs échanges avec Pôle emploi.</p> <p>Accompagnement global : information de Pôle emploi. Les conseillers et référents Acco glo de Tremblay, St Ouen et Sevran sont sur site. Les autres sont en télétravail mais suivent leurs files actives, vous pouvez les contacter. Un seul (à l'agence de Rosny pour Rosny et Villemomble) est absent. L'agence s'est organisée pour répartir les urgences entre agents présents. Merci de prendre contact avec le responsable d'agence pour en échanger.</p>	Les conseillers resteront mobilisés à distance pour accompagner les demandeurs d'emploi et les entreprises et répondre à leurs questions et à leurs besoins. Sur le site messervices.pole-emploi.fr , les demandeurs d'emploi pourront notamment consulter les services conçus pour les aider dans leurs démarches de recherche d'emploi ou trouver une formation.	

<p>Aides financières via le FAG</p>	<p>Un assouplissement du règlement des aides financières a été adopté, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - augmentation du plafond de ressources - modification des charges prises en compte pour calculer le reste à vivre : mutuelles pour les personnes isolées et familles, frais de téléphonie et d'internet - modification des plafonds d'aide pour certains motifs : énergie, frais d'obsèques, loyer pour personnes isolées <p>Informations aides financières - BTI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - enregistrement des dossiers déposés dans FAG-arrivée : information pour les agents administratifs. Pour des raisons de confidentialité, le dossier est à nommer désormais avec le numéro OLAF+ les initiales du ménage (et plus le nom complet). - compte-tenu de la réouverture de l'ensemble des trésoreries du département, nous envisageons désormais de faire transiter les SPB par les CSS avant remise aux usagers. 	<p>Les fonds FAG et FAJ vont être abondés. Veuillez informer les équipes et les partenaires, dont les missions locales : ces fonds ont vocation à appuyer la population face aux difficultés amplifiées par la crise. Le BTI est prévenu.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Importance de soumettre des dossiers complets dans Alfresco (il manque souvent les évaluations sociales ou le RIB) - penser à demander un numéro de téléphone ou une adresse mail à l'usager pour qu'il soit prévenu de son rdv SPB - réouverture des trésoreries depuis cette semaine. Le versement par les trésoreries des sommes relatives aux bons de secours attribués par le CD est possible sans rendez-vous, sous réserve de la présentation par le bénéficiaire de l'ensemble des pièces nécessaires et notamment du bon de secours établi à son nom. <p>Tolérance des trésoreries sur les SPB périmés depuis mars.</p>	
<p>Le Bel été solidaire</p>	<p>500 places réservées pour les enfants des familles accompagnées en CSS (séjours UCPA, reste à charge nul pour les familles), avec des séjours qui s'échelonnent de mi-juillet à mi-août. Il va falloir mobiliser AS et administratifs pour appeler et informer les familles. Pensons aux familles en PCH ou hôtel.</p>	<p>Guide et annexes ci-dessous</p> <p>\\docutheque\dpas\Central\04_SSD\16_SSD_en_partage\COVID-19\LE-BEL-ETE-SOLIDAIRE</p> <p>Et sur Alfresco "Service social information"</p>	

Aide alimentaire

Liste des structures locales réactualisées chaque jour sur : <https://soliguide.fr>

Organisme ou service	Plan de continuité	Modalités	Contact
<p>Les Restos du cœur</p>	<p>Les restos du cœur reprennent dès à présent leur distribution avec les ménages inscrits en inter campagne.</p> <p>Orientation possible de ménages accompagnés par notre service et hors campagne (ne pas nous signaler les ménages déjà inscrits aux restos du cœur et qui possèdent une carte d'accès)</p> <p>Ces familles « externes » à la campagne sont reçues dans les centres de façon inconditionnelle sur inscription sur des listes communiquées la veille via le BESP.</p> <p>Inscriptions aux restos du cœur : maintenue durant l'été, nous maintenons les orientations des ménages pour des distributions ponctuelles ou des inscriptions à l'inter campagne via la procédure centralisée au BESP par Ingrid Hassan-Dib.</p> <p>Les ménages seront orientés au plus proche de chez eux et en fonction des places disponibles (20 par distribution).</p>	<p>Les ménages en possession de leur carte (rose ou bleue) peuvent se présenter dans le centre de distribution le plus proche de chez eux.</p> <p>Les seuls critères sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être en besoin d'aide alimentaire - pouvoir se déplacer - être orienté par notre service <p>Le circuit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ signalement de la CSS au fil de l'eau des demandes, par mail 2/ orientation du ménage vers la distribution la plus proche et la plus rapide par Ingrid. 3/ retour de mail à la CSS qui prévient l'utilisateur du jour, lieu et horaires de la distribution. 4/ Le site de distribution local concerné sera prévenu de l'orientation du ménage pour faciliter son accueil. <p>Le mail d'orientation (en supprimant les coordonnées mail et tel d'Ingrid) transmis au ménage peut servir de justificatif auprès de la police en + de l'attestation individuelle de déplacement cochée case 2</p>	<p>Liste des centres ouverts réactualisés chaque semaine https://soliguide.fr</p> <p>BESP : Ingrid Hassan-Dib ihassandib@seinesaintdenis.fr</p> <p>Copie AS. Carton + RC/RCA acarton@seinesaintdenis.fr</p>

		<p>Vous pouvez faire inscrire les ménages qui nécessitent d'être aidés de manière hebdomadaire, à la campagne d'été. Lorsqu'ils se présentent à la distribution sur laquelle ils sont orientés par Ingrid, ils doivent solliciter leur inscription auprès des bénévoles et justifier avec ce qu'ils peuvent, de leur identité, lieu de domicile, et leurs revenus s'ils en ont. Cette inscription sera valable durant l'inter-campagne c'est à dire jusqu'au 30 juin puis à partir de début septembre jusqu'au 15 octobre 2020. Les ménages inscrits ne seront plus à signaler dans le cadre du circuit BESP via Ingrid hassan-Dib.</p> <p>N'hésitez pas à nous faire remonter les difficultés éventuelles que les usagers pourraient rencontrer dans le cadre de ces inscriptions. <u>L'ensemble des sites locaux ont été informés par le siège de ces nouvelles modalités.</u></p>	
<p>Les maraudes des Restos du cœur</p>	<p>Les maraudes continuent à être assurées sur l'ensemble du territoire à partir de 20h</p>	<p>Pour connaître les points de distribution précisément, les ménages doivent appeler le 115 à partir de 20h.</p>	<p>tel 115</p>

<p>Secours Catholique</p> <p>Caritas France</p>	<p>Fermeture des centres de distributions depuis le début du confinement. Distribution de chèques services aux familles déjà inscrites au Secours catholique.</p> <p>Distribution de chèques service aux ménages hébergés au 115 en lien avec IL 93 et l'Etat</p> <p>Distribution ponctuelle de chèques services aux ménages signalés par le Conseil Départemental uniquement pour les ménages en PCH</p>	<p>Orientation par le SSD :</p> <p>1/signalement de la CSS au fil de l'eau des demandes, par mail à</p> <p>2/ Contact téléphonique avec les ménage par une équipe de bénévoles pour remise de chèque service</p> <p>3/créer un lien fraternel avec les personnes rencontrées si elles le souhaitent</p>	<p>BESP : Ingrid Hassan-Dib ihassandib@seinesaintdenis.fr</p> <p>Copie AS.Carton + RC/RCA acarton@seinesaintdenis.fr</p> <p>Contact delegue.930@secours-catholique.org Camille Hugues</p>
<p>Secours populaire</p>	<p>Centres actuellement ouverts : Bobigny, Ile-Saint-Denis, La Courneuve, Romainville, Noisy-le-Grand, Pierrefitte, Noisy-le-Sec (sur RDV) et Pantin Montfermeil</p> <p>Ouverture d'un nouveau comité à Montfermeil depuis début avril 2020</p> <p>Pour les autres communes, s'adresser au siège situé à Romainville</p>	<p>Il vous est possible de solliciter un colis alimentaire de dépannage en adressant un mail à nomdelaville@spf93.org(ex: bobigny@spf93.org)</p> <p>Adresser un mail à contact@spf93.org</p>	<p>Si difficultés particulières, contacter le BESP : A.S Carton acarton@seinesaintdenis.fr</p> <p>contact@spf93.org</p>

<p style="text-align: center;">Aide alimentaire</p> <p style="text-align: center;">par</p> <p style="text-align: center;">le Conseil départemental 93</p>	<p>Aide financière au Bureau des territoires et des Interventions BTI : Mise en place d'un circuit d'urgence uniquement pour les demandes à des fins alimentaires.</p> <p>Distribution de colis secs hebdomadaires auprès de 70 ménages hébergés à l'hôtel par le CD. Le Secours Catholique distribue des chèques services en complément sur notre signalement (3,5 €/j/pers x14)</p> <p>La DEJ a ré ouvert une cuisine pour créer 4500 repas par jour à livrer aux associations locales, structures d'hébergement, accueils de jour et aux CCAS volontaires pour les redistribuer.</p>	<p>Sur demande d'un travailleur social, imprimé et circuit habituel, Versement sur compte avec RIB</p> <p>Pour les ménages en urgence alimentaire, familles ou personnes isolées, nécessitant une remise en espèces, des créneaux supplémentaires ont été ouverts à la Régie</p> <p>Ménages accompagnés par les CSS, sans ressources et en grande difficulté alimentaire signalés à</p> <p>Pour connaître les structures qui redistribuent ces repas, contacter</p>	<p>T6 PLAINE COMMUNE - email : dpas_fag_faj1@seinesaintdenis.fr</p> <p>T7 PARIS TERRE D'ENVOL - email : dpas_fag_faj2@seinesaintdenis.fr</p> <p>T8 EST ENSEMBLE GRAND PARIS - email : dpas_fag_faj3@seinesaintdenis.fr</p> <p>T9 GRAND PARIS - GRAND EST - email : dpas_fag_faj4@seinesaintdenis.fr</p> <p>Florence Hurier Cheffe Adjte BTI : fhurier@seinesaintdenis.fr Patrice Lauthrey Chef BTI Lauthrey@seinsaintdenis.fr</p> <p>BESP : Rose-Hélène Pochot rpochot@seinesaintdenis.fr copie A.S .Carton+ RC/RCA acarton@seinesaintdenis.fr</p> <p>Contacteur A.S.Carton acarton@seinesaintdenis.fr</p>
--	---	--	--

<p style="text-align: center;">Aide alimentaire</p> <p style="text-align: center;">Assurée par</p> <p style="text-align: center;">L'Etat</p>	<p>Bidonvilles /campements : L'Etat mandate une association pour leur venir en aide : ALTERALIA</p> <p><u>Ménages hébergés au 115 sur le 93 :</u></p> <p>Distribution systématique de chèques service de 3,5€/j/pers x14 jours via Interlogement 93 et son réseau d'associations</p> <p>L'aide alimentaire à destination des publics pris en charge à l'hôtel par le 115 se poursuit pour l'été. Elle est maintenue sous forme de colis alimentaires composés de produits secs et produits d'hygiène, à destination des personnes sans ressources et dépourvues de solution alternatives.</p> <p><u>Ménages hébergés sur Paris : (115 ou PCH)</u> Distribution quotidienne à domicile de repas froids ou à réchauffer selon l'équipement par la protection civile.</p>	<p>Si vous avez connaissance de bidonvilles ou de squats collectifs sur vos territoires dont les besoins ne sont pas couverts par une association, merci de les signaler en précisant l'adresse du campement et les noms et coordonnées téléphoniques des personnes qui se sont manifestées</p> <p>La seconde distribution est en train d'être réalisée. Les ménages doivent être présents au moment de la distribution. Ils ne sont pas informés au préalable. Impossibilité de rattrapage.</p> <p>Adresser à Valérie Monténégro copie AS Carton + RH Pochot, des signalements de ménages 115 en difficulté alimentaire en indiquant : l'identité complète et la composition familiale (âge des enfants), le numéro de téléphone, les besoins spécifiques hygiène et bébé (taille des couches par exemple), l'hôtel de prise en charge</p> <p>Les ménages que vous nous signalez en besoin alimentaire seront systématiquement orientés sur les distributions des restos du cœur sauf si impossibilité de se déplacer, mentionnée par vos soins</p> <p>Signaler le besoin jusqu'à 11h30 pour un dépannage le soir même : un ménage par mail : nom, prénom, composition familiale, dates de naissance de l'ensemble des membres de la famille (besoins lait et couches) et numéro de portable. 25 % à minima sont destinés aux publics orientés par les services sociaux, en articulation étroite avec les CCAS.</p>	<p>BESP : Contacter A.S .Carton acarton@seinesaintdenis.fr</p> <p>Contact ACINA Olivia Mercier</p> <p>Il n'est pas nécessaire de signaler ces ménages qui sont inscrits de fait par leur présence au 115</p> <p>Pour les ménages en PCH sur Paris : BESP : Rose-Hélène Pochot rpochot@seinesaintdenis.fr copie A.S .Carton+ RC/RCA acarton@seinesaintdenis.fr</p> <p><u>Pour les ménages au 115 sur Paris</u> BESP : Valérie Monténégro vmontenegro@seinesaintdenis.fr + avec copie As Carton + RC/RCA. Pour transmission le jour même. acarton@seinesaintdenis.fr</p>
---	--	---	--

	<p>Aide exceptionnelle de l'Etat : Chèques services distribués via les Centres communaux d'action sociale (CCAS), pour un équivalent de 105 euros par foyer identifié.</p> <p>Dans les territoires en difficultés en métropole et dans les Outremer.</p> <p>En Seine-Saint-Denis, l'aide d'urgence alimentaire représentera 2,6 millions d'euros et bénéficiera à 25.000 foyers</p>		
<p>Aide alimentaire Fonds d'Action social de Travail Temporaire</p>	<p>Pour les personnes intérimaires qui ont eu une baisse de ressource due à la crise sanitaire, une aide alimentaire peut être sollicité allant de 300 à 500€ sous conditions d'heures de travail sur l'année, ils prennent en compte les mois de Janvier Février et Mars. Les intérimaires peuvent la solliciter:</p> <ul style="list-style-type: none"> - si l'arrêt de la mission est en lien avec la crise sanitaire, - s'ils sont en attente du versement des indemnités Pôle emploi, - s'ils ont effectué au moins 150 heures sur les mois de janvier, février et mars. 	<p>Le FASTT est un service spécifique qui pourra informer de l'éligibilité ou non à cette aide financière.</p>	<p>Bellé-Céline KONTE Assistante Sociale Circonscription du service social d'Aulnay-Sous-Bois bkonte@seinesaintdenis.fr <u>01 71 29 55 11</u></p>

Hébergement

Organisme ou service	Plan de continuité	Modalités	Contact
PCH SSOLOG	<p>Mise à l'abri :</p> <p>Toute nouvelle demande est à transmettre selon le circuit habituel.</p> <p>Renouvellement: les prises en charge hôtelières gérées par le SSOLOG sont renouvelées sans nécessiter une évaluation sociale, pour 1 mois, dans les mêmes conditions de participation financière.</p>	<p>Reprise de la procédure habituelle pour le renouvellement des PCH par le SSOLOG dont la prise en charge se termine à partir du 24 mai.</p> <p>Rappel de la procédure habituelle de renouvellement 10 jours avant la fin de la prise en charge</p> <ul style="list-style-type: none"> - envoi de la fiche de pré réservation à HSP (fiche renouvellement) - Au retour de la fiche par HSP (ou sans l'attendre si ce retour tarde à venir, mais nous le spécifier) envoi du document de demande de PECH, renseigné de la manière la plus complète possible avec une évaluation sociale et les documents justificatifs à dpas-pech@seinesaintdenis.fr 	<p>Pour tout échange, utiliser la boîte structure dpas-pech@seinesaintdenis.fr</p> <p>BUMAP : Marly PEROUMAL et D. BONNET sont à votre disposition (par mail et n° de téléphone habituel)</p> <p>Marly PEROUMAL 01.43.93.84.91 et au 01.43.93.84.70</p> <p>Dominique BONNET dbonnet@seinesaintdenis.fr</p>
PCH ASE	<p>Toute nouvelle demande est à transmettre via l'inspectrice et selon le circuit habituel.</p> <p>Renouvellement : les prises en charge hôtelières gérées par l'ASE sont renouvelées, pour 1 mois, dans les mêmes conditions de participation financière.</p>	Envoyer une demande de renouvellement avec quelques éléments réactualisés	Adresser à l'inspectrice concernée + A.Bolouvi- CT enfance jeunesse et famille au BESP en copie abolouvi@seinesaintdenis.fr
115/Interlogement 93	Extension des places d'hébergement par l'Etat pour favoriser le confinement (de 9500 à 10 800 lits par jour depuis le 16/03)	Demander aux ménages de continuer à appeler le 115 (plusieurs fois par jour) + signalement au BESP si non abouti après 16H00 uniquement pour les ménages sans solution pour le soir même	Signalements du ménage pour demander le rappel par le 115 et mise à l'abri auprès du BESP : Valérie Monténégro : vmontenegro@seonesaintdenis.fr + avec copie As Carton + RC/RCA.

<p>115 et rupture alimentaire</p>	<p>IL 93 procède à des dépannages d'urgence (pour le lendemain) auprès de ménages hébergés à l'hôtel dans le cadre du 115</p> <ul style="list-style-type: none"> - Colis secs (environ 30 ménages /jour) sur appel des usagers et signalement des TS - Distribution de chèques service Opération ponctuelle menée par l'Etat auprès de 2500 ménages hébergés 115 sur le 93 (3€/j/pers x14j) - Pour les ménages hébergés à Paris voir aide alimentaire Etat ci-dessus 	<p>Signaler le besoin urgent à partir de 15h en l'absence d'autres solutions d'aide alimentaire rapide ou en cas d'impossibilité de se déplacer, un ménage par mail : nom, prénom, composition familiale, dates de naissance de l'ensemble des membres de la famille et numéro de portable.</p> <p>Les personnes seront systématiquement orientées sur les distributions des restos du cœur sauf si impossibilité</p> <p>Signaler avant 11H30 pour un dépannage le soir même</p>	<p>Envoyer le signalement par mail au BESP : A Valérie Monténégro vmontenegro@seonesaintdenis.fr + avec copie As Carton + RC/RCA. Pour transmission le jour même. acarton@seinesaintdenis.fr</p> <p>idem</p>
--	---	---	--

Logement

Organisme ou service	Plan de continuité	Modalités	Contact
<p style="text-align: center;">SSOLOG</p> <p style="text-align: center;">Prévention des expulsions locatives</p>	<p>A titre d'information, la trêve hivernale a été repoussée jusqu'au 10 juillet.</p> <p>- Audiences : Suspension de toutes les audiences dans le cadre de l'assignation liée à l'expulsion locative.</p> <p>- L'outil de gestion de la mise en œuvre du Diagnostic Social et Financier (fiche n°2) auprès des ménages assignés est hors d'usage.</p> <ul style="list-style-type: none"> - UDAF : afin d'éviter un engorgement de DSF à faire au retour de l'activité, les collègues continuent de faire les DSF avec les familles qui continuent à appeler. - Protocole CAF : reprise de l'activité 	<p>Les locataires seront convoqués à nouveau à des dates que la justice n'est pas en mesure de fixer à ce jour.</p> <p>Nous vous demandons, si cela vous est possible (nous sommes conscients que la crise sanitaire impacte les capacités de réponse CSS) de renseigner les tableaux Excel que nous vous ferons parvenir et <u>en priorité nous dire rapidement si les ménages sont connus</u>,</p> <p>Nous nous engageons à les actualiser, les faire signer par les familles et les envoyer au retour des audiences et dans les délais soit en moyenne 12 jours avant les dates.</p> <p>Les CSS doivent de nouveau renseigner les listes adressées par le SSOLOG afin de dire si les ménages sont connus de notre service.</p> <p>Les autres ménages seront orientés selon les opérateurs d'ASLL pour réaliser un bilan diagnostic, préalable à la mesure d'ASLL dédiée à ce dispositif.</p>	<p>BUMAP : Salima DEKHIL sdekhil@seinesaintdenis.fr</p> <p>Dominique BONNET dbonnet@seinesaintdenis.fr</p> <p>BUMAP : Salima DEKHIL sdekhil@seinesaintdenis.fr Eléonore SANCHEZ BUREAU LOGEMENT INSERTION asanchez@seinesaintdenis.fr</p>

<p style="text-align: center;">SSOLOG</p> <p style="text-align: center;">Accès/Maintien dans le logement</p>	<p><u>Reprise des commissions FSL</u> Leur activité va être primordiale en sortie de confinement. Points de vigilance sur : Aulnay, Bondy, La Courneuve, Ile St Denis, Noisy le sec, Pierrefitte, Stains, Tremblay Alertez-nous si vous avez des inquiétudes, informations.</p> <ul style="list-style-type: none"> la CDAAR instruit de nouveau les dossiers FSL en télétravail. <p>Le traitement de dossier FSL en urgence continue de faire l'objet d'une procédure de validation dématérialisée.</p> <ul style="list-style-type: none"> L'ASLL <p>- Les Bilans Diagnostics : Les opérateurs ASLL Généraliste vont redémarrer, à compter du 20 avril, les Bilans Diagnostics des mesures ASLL. <u>Les demandes de renouvellement de mesures d'ASLL ne pouvant pas être traitées durant le confinement, ont été renouvelées tacitement, au niveau des commissions locales et de la CDAAR.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion des impayés locatifs par les bailleurs sociaux 	<p>L'ensemble des demandes FSL, formulées en amont ou en aval de la crise sanitaire, ne pourront pas être considérées comme non recevables pour absence de respect des délais règlementaires. <u>Les dossiers FSL déposés avant la période de confinement, pour lesquels des documents devaient être déposés entre le 17 mars et le 11 mai au service instructeur, bénéficient d'un délai supplémentaire. La date butoir pour les pièces manquantes est le 16 juillet 2020.</u></p> <p><u>Les nouveaux dossiers FSL adressés</u> aux CL FSL ou à la CDAAR, à savoir ceux qui n'étaient pas en cours de constitution avant le confinement, sont étudiés selon les conditions normales du Règlement Intérieur du FSL.</p> <p>Cette modalité va permettre la tenue d'une commission dématérialisée à compter de mardi 21 avril 2020. à raison d'une fois tous les 15 jours, et ce jusqu'à la fin du confinement</p> <p>Compte tenu du contexte, ils seront réalisés à partir de contacts téléphoniques, complétés d'une rencontre avec le ménage à l'issue du confinement.</p> <p>Leurs écrits devront être adressés aux commissions dans un délai de 2 mois, alors qu'il est d'1mois habituellement.</p> <p>Position de l'AORIF vous a été transmise par mail ; Un travail de recensement des mesures adoptées par chacun des bailleurs est en cours que nous vous transmettrons. Nous vous incitons à renforcer vos relations de travail avec leurs services sociaux et/ou contentieux pour rechercher de solutions adaptées aux situations</p>	<p>Alison Uddin, responsable du secteur FSL 01-43-93-40-12 auddin@seinesaintdenis.fr</p> <p>Sandrine MORIN Cheffe BLI samorin@seinesaintdenis.fr 0143934017</p>
--	---	--	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Fin des Accords collectifs sous le format actuel : <p>Compte tenu de la signature des conventions intercommunales d'attribution sur les différents territoires du département qui viennent remplacer les accords collectifs départementaux, et de la mise en œuvre de la nouvelle procédure de labellisation au titre du L.441-1 du CCH, à compter du 1er juillet prochain, la DRIHL nous informe dès maintenant de la fin progressive de l'instruction des dossiers sous le format actuel.</p>	<p>Ne plus envoyer de demandes au titre des accords collectifs départementaux jusqu'à nouvel ordre.</p> <p>Les dossiers en instance et qui remplissent les conditions de recevabilité seront présentés et examinés lors de la dernière commission qui se tiendra fin mai ou début juin.</p> <p>Nouvelle procédure en cours d'analyse.</p>	<p>Dominique BONNET Cheffe BUMAP dbonnet@seinesaintdenis.fr</p> <p>Benoît MOAL Conseiller Technique Hébergement Logement SSD bmoal@seinesaintdenis.fr</p>
<p>SSOLOG</p> <p>Energie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les dossiers FSEau <p>L'instruction est assurée habituellement par la CDAAR. Elle reprend cette activité en télétravail à compter de cette semaine. Les dossiers instruits seront présentés à la prochaine CDAAR qui se réunira dès la levée du confinement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le FSE <p><u>L'instruction des dossiers :</u> Assurée normalement par les CCAS, l'instruction des dossiers était très peu maintenue les semaines passées. A titre d'information, la trêve hivernale a été repoussée jusqu'au 10/07/2020</p> <p>Annonces EDF du 16 avril : Jusqu'au 1er septembre 2020 :</p>	<p><u>Le paiement des aides accordées au titre du FSeau par la CDAAR avant le confinement</u> Les aides accordées sont payées par le Conseil Départemental. Le SAG, assisté du SSOLOG assure cette activité pendant le confinement.</p> <p>Pour toute question relative à l'aide accordée, voici la boîte mail où les demandes peuvent être adressées : dpas-fsl@seinesaintdenis.fr</p> <p><u>Le paiement des aides accordées au titre du FSE par les commissions d'impayés d'énergie avant le confinement</u> Le traitement des PV des commissions est assuré par le SSOLOG. Concernant le paiement des aides accordées, le SAG, assisté du SSOLOG, assure cette activité pendant le confinement.</p> <p>Pour toute question relative au paiement des aides, voici la boîte mail où vous pouvez adresser vos demandes : energiefsl@seinesaintdenis.fr</p>	<p>Les agents sont également joignables à partir de leur ligne téléphonique. Amandine MARIE Responsable de secteur Précarité Energétique 01-43-94-47-00</p> <p>Aurélié BAUR Assistante de Gestion Précarité Energétique et Amélioration de l'habitat 01-43-93-81-14</p> <p>Isabel MATEOS Assistante de Gestion Précarité Energétique et Amélioration de l'habitat 01-43-93-87-22</p>

	<p>- suspend toute réduction ou interruption de fourniture d'électricité et de gaz pour impayé de facture EDF, - ne facture pas de pénalité de retard, - assouplit ses modalités et échéanciers de paiement pour les clients qui seraient en situation difficile</p> <p>Réouverture depuis le 5 Mai 2020 de la ligne Solidarité Engie à destination des TS.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les chèques énergie <p>La validité des chèques énergie 2019 est prolongée jusqu'à 3 mois après la date de fin de l'état d'urgence sanitaire. La validité des chèques énergie est prolongée jusqu'au 10/10/20.</p>	<p>Le lien pour la constitution du dossier FSE par le ménage: https://ressources.seinesaintdenis.fr/Information-pour-les-professionnels-sur-le-Fonds-de-Solidarite-pour-le-Logement</p> <p>L'envoi des chèques énergie 2020 prendra plus de temps que prévu initialement et aura lieu entre début avril et fin mai 2020 Le calendrier d'envoi sera régulièrement mis à jour, vous pouvez le retrouver sur le site internet du gouvernement</p>	
--	---	---	--

Santé autonomie et protection des vulnérables

Organisme ou service	Plan de continuité	Modalités	Contact
<p>L'APHP, en lien avec la ville de Paris, le CD93 et les villes concernées : Aubervilliers Bondy Saint-Ouen</p>	<p>OPERATION COVISAN (DIEMIC) destinée à accompagner le dépistage plus systématique et le confinement des populations atteintes par le virus.</p>	<p>Sur la base d'un repérage en lien avec les acteurs de soins de 1ère ligne (centre covid, libéraux, pharmaciens, mais aussi nos services, etc.), il s'agit de proposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'intervention au domicile d'une équipe mobile qui réalisera une étude épidémiologique pour tracer les contacts - L'accompagnement des personnes dans l'organisation du confinement : octroi de matériels de protection et de GHA, organisation de la vie pratique (courses etc.). - - Le cas échéant, toujours sur la base du volontariat, des solutions d'hébergement à l'hôtel pourront être proposées, grâce à un partenariat avec ACCOR. <p>Toute personne atteinte du Covid sera rappelée par la CPAM qui, sur la base d'un questionnaire, définira avec elle le besoin. Si nécessaire, une équipe composée d'un soignant et d'un travailleur social pourra se déplacer au domicile</p>	<p>Des questions sociales devraient nécessairement se poser, les CSS sont mobilisées.</p> <p>Direction SSD : selboukili@seinesaintdenis.fr plauthrey@seinesaintdenis.fr ascarton@seinesaintdenis.fr</p> <p>Animatrice sociale de territoire Plaine Commune : Soraya Aichour saichour@seinesaintdenis.fr</p> <p>Animatrice sociale de territoire Est-Ensemble : Sarah Descargues sdescargues@seinesaintdenis.fr</p>
<p>LIGUE contre le CANCER</p>	<p>Comité de Seine-Saint-Denis de la Ligue contre le cancer Permanence sociale maintenue :</p> <p>Les malades du cancer présentant des difficultés financières peuvent, par l'intermédiaire d'une Assistante sociale, adresser une demande d'aide financière à la Commission sociale du Comité.</p>	<p>0 800 940 939 LA LIGUE À VOTRE ÉCOUTE Choix 1: Ecoute et soutien Choix 2: Assurabilité, droit à l'oubli Choix 3: Permanence Juridique</p> <p>Demande d'aide financière à transmettre à</p>	<p>cd93@ligue-cancer.net</p>

<p>CPAM 93</p>	<p>COVID-19 : LE CENTRE D'EXAMENS DE SANTE DE LA CPAM93 SE MOBILISE POUR LUTTER CONTRE L'ELOIGNEMENT DU SOIN DES MALADES CHRONIQUES</p>	<p>Proposition d'une prise en charge individualisée après évaluation de la situation par l'équipe Des solutions concrètes sont mises en place pour la (ré) orientation dans le parcours de soins.</p> <p>Voir annexe 6</p>	<p>Signalements, Contact et renseignements : Au 06 98 38 74 49 Ou philippe.laboulaye@assurance-maladie.fr</p>
<p>Croix-Rouge</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Portage de médicaments à domicile pour les personnes isolées & sans solution pour des traitements déjà inscrits en pharmacies de ville & en pharmacies hospitalières. - Ecoute & d'orientation, - Soutien psychologique. - Livraisons de produits alimentaires & d'hygiène 	<ul style="list-style-type: none"> - Le numéro vert 0 800 130 000 : ce sont des professionnels de la Croix Rouge et de l'urgence médico-psychologique qui répondent. - Le numéro 0 805 035 800 : pour les familles ayant un enfant en situation de handicap. - Le numéro 01 48 00 48 00 : plateforme PSY Ile-de-France (GHU Paris/CHU Mondor) pour les personnes et familles touchées par des troubles psychiques sévères. - Le numéro 01 48 95 59 40 : parce que nous pouvons être touchés par un deuil parmi nos proches, il existe un soutien psychologique aux familles ayant perdu un proche. 	<p>Toutes les informations sont sur le site dédié : https://croixrougechezvous.fr/.</p> <p>Vous pouvez tout à fait renvoyer toutes les personnes ayant ce besoin au numéro <i>Croix-Rouge chez vous</i> – <u>09 70 28 30 00</u>.</p>
<p>Retraites complémentaires AGIRC et ARCCO</p>	<p>Demande d'Intervention Sociale Simplifiée Covid 19</p>	<p>Imprimé type en annexe 7</p>	<p>A retourner par mail à l'adresse mail suivante : aides.indivuellescentralisees@klesia.fr</p>

<p>SERVICE SOCIAL DES PATIENTS HOSPITAL DE SAINT-DENIS</p>	<p>8 assistants sociaux sont présents pour organiser la réponse aux demandes, répartis sur les deux sites de Delafontaine et Casanova.</p> <p>Possibilité de soutien alimentaire pour les patients sortant d'hospitalisation suite à coronavirus</p>	<p>Le travail à distance : entretiens téléphoniques, échanges par mail, contacts avec les partenaires,</p> <p>Process sorties d'hospitalisation En annexe 3</p>	<p>Caroline BARBEREAU Cadre socio éducatif 01 42 35 61 78 01 42 35 61 21 / 60 25</p>
<p>Dispositif de dépistage COVID 19 des plus précaires</p>	<p>Permanence médicale au sein de La PASS de l'hôpital Avicenne</p> <p>Au sein du bâtiment Mantout (face à l'entrée principale)</p> <p>Public concerné: patients SDF ou hébergés collectivement sans possibilités d'isolement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les jeudis matin de 9h00 à 12h00 sur RDV 10 patients par matinée : plages de 20 mn. - Les confirmations de rendez-vous peuvent être envoyé par mail (le système SMS est en panne) Les personnes doivent venir munies d'une pièce d'identité originale (non numérisée) et être accompagnées d'un traducteur si elles ne maîtrisent pas la langue française. - Possibilité de mise à l'abri 	<p>Prise de Rendez-vous téléphonique de 8h30 à 17h au 01 48 95 55 55 puis demander le poste 52783</p> <p>(Absence de ligne directe)</p>
<p>Appui psychologique</p>	<p>La Croix Rouge et le réseau national de l'urgence médico-psychologique (CUMP).</p>	<p>Pour les usagers : numéro vert 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000</p> <p>-Les familles des personnes souffrant des maladies psychiatriques sévères. Un dispositif régional d'écoute et d'accompagnement psychologique est en cours d'organisation. En attendant, les appels de ces familles sont pris en charge par la plateforme national population générale Croix rouge et CUMP via le numéro vert 24h/24 et 7j/7</p>	<p>Les professionnels du SSD peuvent dès aujourd'hui orienter les usagers vers cette cellule</p> <p>Contact direct souhaité entre l'utilisateur et la cellule à soutienpsyusagers@seinesaintdenis.fr.</p>

	Conseil départemental 93	<p>- Le numéro 01 48 00 48 00 : plateforme PSY Ile-de-France (GHU Paris/CHU Mondor) pour les personnes et familles touchées par des troubles psychiques sévères.</p> <p>- Le numéro 01 48 95 59 40 : parce que nous pouvons être touchés par un deuil parmi nos proches, il existe un soutien psychologique aux familles ayant perdu un proche.</p> <p>- Le numéro 0 805 035 800 : pour les familles ayant un enfant en situation de handicap</p> <p>Pour les agents départementaux, soutien téléphonique assuré par le pôle des psychologues du travail. Prendre rendez-vous pour un entretien téléphonique qui sera réalisé dans le respect des règles de déontologie des psychologues.</p>	<p>Contactez soit par téléphone soit par mail le secrétariat du pôle des psychologues du travail</p> <p>- sandre@seinesaintdenis.fr</p> <p>- 01 43 93 89 83</p>
PETITS FRERES DES PAUVRES	Ecoute téléphonique	Solitud'écoute (0 800 47 47 88, appel gratuit, 7j/7, de 15h à 20h), réservée aux personnes isolées de plus de 50 ans	<p>Justine GROSSE Coordinatrice Développement social</p> <p>06.88.79.66.48</p> <p>justine.grosse@petitsfreresdespauvres.fr</p>
UDAF	<p>Accueil téléphonique uniquement L'accueil du public, les VAD et les déplacements sont suspendus.</p> <p>Point Conseil Budget : L'activité est suspendue en raison de l'arrêt des entretiens physiques.</p> <p>Soutien aux Majeurs vulnérables : accueil téléphonique</p>	<p>Le standard téléphonique de l'UDAF 01-49-35-33-00 est ouvert tous les matins entre 8h et 12h.</p>	<p>Madame Laurent sur le PCA de l'UDAF : mllaurent@udaf93.unaf.fr et sa ligne 01.49.35.68.13 est basculée sur son téléphone portable.</p> <p>Philippe Roger proger@udaf93.unaf.fr</p>

SOS victimes 93	Entretiens téléphoniques par les juristes et/ou les psychologues (avec échange de documents par mail si besoin).	Notre permanence téléphonique (01 41 60 19 60) à destination de toute victime d'infractions pénales a un système de renvoi automatique vers les mobiles de nos intervenants et est donc toujours d'actualité.	Pour le signalement de situations par des professionnel(le)s (victimes de violences conjugales notamment), merci de privilégier un signalement par mail (sosvictimes93@orange.fr) avec les coordonnées de la victime
Ressources IVG	Répertoire des lieux d'accès à l'IVG dans le réseau et le département	en Annexe 8	
Ressources périnatalité 93	<p>Le Réseau de Santé Périnatal NEF, coordonne les soins en périnatalité sur le territoire de la Seine-Saint-Denis et du nord de la Seine-et-Marne pour une prise en charge optimale de la grossesse et de l'enfant à la naissance.</p> <p>Le site internet Enfance&Covid est une plateforme de ressources destinée aux parents et futurs parents parfois confinés en famille et aux professionnels de l'enfance.</p> <p>Vous pouvez consulter les fiches en ligne sur le site : http://www.enfance-et-covid.org.</p>	<p>Vous recherchez les coordonnées d'un professionnel de santé pour votre suivi ou celui de votre enfant, ou toute autre question, n'hésitez pas à nous contacter ou consulter notre site internet : https://www.perinat-nef.org</p> <p>Contactez la coordination du réseau au 01 79 72 54 56 de 9h à 17h du lundi au vendredi</p> <p>Des professionnels de santé spécialisés dans l'enfance répondent à vos questions en ligne concernant l'allaitement ainsi que le Covid-19 : https://www.mpedia.fr</p>	Un soutien téléphonique est également mis en place au numéro vert suivant : 0 805 827 827 ou par mail à : contact@enfance-et-covid.org

Enfance

Organisme ou service	Plan de continuité	Modalités	Contact
PMI	Accueil sur RDV il faut contacter le centre PMI avant orientation.	Liste des centres PMI ouverts	Voir annexe 9
SERVICE SOCIAL en faveur des élèves SSFE	Tout le service est en télétravail.	Les AS sont joignables par mail uniquement. Le secrétariat du SSFE peut être en contacté par mail au ce.93social@ac-creteil.fr En cas d'urgence au 0143937075	Adjointe Cheffe de service : Karine Edwige ce.93social@ac-creteil.fr
Familles en rupture numérique qui ont des enfants scolarisés	<p>- pour les familles avec enfants collégiens : prêt de tablettes et don de cartes sim</p> <p>- pour les familles avec enfants en primaire ou lycée : le SSD est en première ligne via la recherche de dons de cartes sim et peut être des prêts de matériel.</p>	<p>Les parents doivent solliciter directement le principal du collège ou l'assistante sociale.</p> <p><u>Distribution de cartes sim en CSS</u> : les cartes sont pré chargées et peuvent être rechargées facilement (James Rasoa précise le process). A mesure que vous signalez des ménages à Monique ABDERIDE (nom, prénom, DDN, département de naissance), ces cartes sont fléchées puis activées. Une fois que vous recevez le mail de James vous indiquant l'activation et le numéro de téléphone généré, vous pouvez la distribuer avec les deux éléments suivants : le courrier signé du Président avec des liens pour les familles et enfants et le tuto Internet en connexion partagée en annexe 10 Un 2ème don sera relancé une fois ces premières cartes distribuées.</p>	<p>Siham EL BOUKILI Cheffe du Service social départemental +33 1 43 93 83 60 06 22 88 52 58 selboukili@seinesaintdenis.fr</p>
Aide financière complémentaire du CD aux familles de collégiens en demi-pension	<p>Pour les 7 premières tranches de la grille des QF (soit toutes les familles qui payent moins de 2,5 euros le repas) :</p> <p>Un chèque de 60 euros qui devrait arriver avant la fin du mois.</p>		

<p>Pédagogie</p>	<p><u>A l'attention des parents d'élèves</u> <u>Ressources numériques pour les CP-CE1</u></p> <p>Tous les jeux de CALCULATRICE sont conformes aux programmes et une feuille de suivi est éditable. https://calculatrice.ac-lille.fr</p> <p>Un jeu intéressant sur le dénombrement qui réinvestit les groupements https://micetf.fr/Denombrement/</p> <p>La dictée de nombres avec un audio : https://micetf.fr/dicteenombres/</p> <p>Bien d'autres jeux sont intéressants sur ce site mais nécessitent un tri par niveau et par possibilités https://micetf.fr</p> <p>Une chaine Youtube mission maternelle 93: pour regarder ET proposer des activités aux enfants https://www.youtube.com/channel/UC-DtG8Y-9Gv-s5dqH6QECHQ</p>		
-------------------------	--	--	--

Protection de l'enfance

Organisme ou service	Plan de continuité	Modalités	Contact
ASE	Regroupement d'activité des équipes sur 2 circonscriptions BOBIGNY et SAINT-DENIS.	Mobilisation de l'ensemble des professionnels sur ces 2 territoires. Mise en place d'un planning de roulement des professionnels.	A. Bolouvi -CT enfance jeunesse et famille au BESP en copie abolouvi@seinesaintdenis.fr
CRIP	Tous les agents de la CRIP sont en travail à domicile. Priorité aux traitement des urgences et demandes d'OPP. Suspensions temporaire des évaluations sauf en urgence.	Les 2 cadres se relaient régulièrement. La CRIP est joignable comme habituellement Les mails sont traités par Maité David. - Tout professionnel mobilisé sur une IP doit faire remonter une brève information sur l'état de ses connaissances, qui permettra de juger s'il faut reprendre l'évaluation en urgence. Toutes ces remontées à la CRIP transitent par les RC avec Arsène Bolouvi en copie. - Traitement des IP en urgence : Note conjointe DEF/DPAS du 10 avril. Nous prendrons systématiquement contact au préalable avec le RC /RCA concerné. Ce sont nos locaux qui accueilleront les quelques familles convoquées. Note en annexe 11	CRIP : 01 43931035 RC/RCA + copie A. Bolouvi CT enfance jeunesse et famille au BESP en copie abolouvi@seinesaintdenis.fr + copie direction
MDPH /ARS	INTERNAT/COVID 19 :	Process détaillé en annexe 12	Contact BESP : A.bolouvi : abolouvi@seinesaintdenis.fr R.H Pochot : rpochot@seinesaintdenis.fr
Aide aux mères TISF	Equipe réduite	Interventions maintenues pour les familles les plus vulnérables.	N° de téléphone 01 48 41 75 43

AFAD IDF service TISF	Fermé	Télétravail pour toute l'équipe. Contact par tél : 01 48 13 04 78 Mail : secteur93@afad-idf.asso .	Béatrice Vandrome, Directrice Départementale 06 62 96 51 94
------------------------------	-------	---	---

Violences faites aux femmes

Organisme ou service	Plan de continuité	Modalités	Contact
FEMMES SOLIDAIRES	Accueil du public fermé	Permanence juridique au téléphone, assurée par une avocate-conseil. Indiquer votre n° de téléphone pour un rappel dans les plus brefs délais	Josselyne Ducrocq, Présidente départementale Tél: 09 71 47 83 04 femmes.solidaires93@wanadoo.fr
LAO POW HER	Le service est fermé au public, l'équipe est joignable au 01 71 29 50 02	Accueil, accompagnement et orientation des jeunes femmes victimes de violences du lundi au vendredi de 10h à 18h + de 18h à 20h en cas d'urgence. Permanences « Vie sexuelle et affective », « psychologique » et « juridique » sont également maintenues à distance.	Amandine MARAVAL Responsable du Lieu d'Accueil et d'Orientation
Centre francilien pour l'égalité femmes-hommes - Centre Hubertine Auclert	Le service est fermé au public	Le Centre Hubertine Auclert a créé une page spécifique régulièrement mise à jour qui recense les dispositifs actifs et les espaces d'accueil opérationnels en Ile-de-France pour les femmes victimes de violences.	Iman Karzabi, Chargée de mission à l'Observatoire régional des violences faites aux femmes 01 84 74 13 85 Ambre Elhadad, Chargée de l'accompagnement des collectivités territoriales 01 84 74 13 83
CIDFF	Le service est fermé au public	L'équipe est joignable par téléphone du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. L'information téléphonique du public est maintenue Pour toutes questions juridiques, violences, accès à l'emploi des femmes, égalité F-H. 01.48.36.07.56	Céline FOULC Directrice du CIDFF 93 01 48 36 99 02 Ligne directe : 01 48 36 07 56 06 45 84 30 02 direction.cidff93@orange.fr

CIDFF 95	Point d'accueil Ephémère des femmes victimes de violences conjugales	Centre commercial d'AEROVILLE rue des buissons 93290 Tremblay-en-France de 12 à 17 h00 tous les jours	
SOS victimes 93	Entretiens téléphoniques par les juristes et/ou les psychologues (avec échange de documents par mail si besoin).	Notre permanence téléphonique : 01 41 60 19 60 à destination de toute victime d'infractions pénales à un système de renvoi automatique vers les mobiles de nos intervenants et est donc toujours d'actualité.	Pour le signalement de situations par des professionnel(le)s (victimes de violences conjugales notamment), merci de privilégier un signalement par mail (sosvictimes93@orange.fr) avec les coordonnées de la victime
L'observatoire des violences faites aux femmes /SSOLOG/SSD DPAS	Projet d'éloignement du domicile conjugal de 10 conjoints violents pendant la durée du confinement.	Le dispositif ne vaudra que dans le cadre d'une procédure judiciaire (ordonnance de protection, comparution immédiate avec contrôle judiciaire, présentation devant le procureur de la république Le SSD pourra être mobilisé pour démarrer un accompagnement social avec la femme maintenue à domicile.	A. BOLOUVI pour le SSD + direction du SSD D. BONNET pour le SSOLOG E. RONAI pour l'OVFF

Droits des étrangers

Organisme ou service	Plan de continuité	Modalités	Contact
<p style="text-align: center;">Préfecture et sous-préfecture</p>	<p>Pour les étrangers : réouverture uniquement sur RDV, fait pour les dépôts de demande d'asile ; remise des titres commencera lundi prochain en préfecture et sous-préfecture.</p> <p>- A compter 15 juin, réouverture pour les demandes de titre de séjour</p> <p>- Pour titres expirant entre 16 mars et 15 mai : prolongation de 6 mois au total</p> <p>- Pour titres expirant à compter du 16 mai (et jusqu'au 15 juin) : prolongation en discussion au Parlement AVEC EFFET RETROACTIF (=> pas de rupture) / sans doute pour 6 mois. Plateforme téléphonique (N° vert) pour les usagers -cf. site de la préfecture.</p> <p>Le protocole partenarial de travail engagé avec la DIMIN est donc suspendu jusqu'à nouvel ordre</p>	<p>Les usagers peuvent adresser leurs demandes à l'adresse pref-info-etrangers@seine-saint-denis.gouv.fr</p> <p>Prolongation de 3 mois de tous les titres de séjours qui arrivaient à échéance à compter du lundi 16 mars 2020,</p> <ul style="list-style-type: none"> - visas de long séjour, - titres de séjour, à l'exception des titres de séjour spéciaux délivrés au personnel diplomatique et consulaire étranger, - autorisations provisoires de séjour (APS), - attestations de demande d'asile, - récépissés de demande de titre de séjour <p>Cette prolongation qui est automatique, prolonge également les droits sociaux et le droit au travail.</p> <p>Concernant la validité des visas de court séjour Aucune ordonnance n'a prévu la prolongation de leur durée de validité pour leurs titulaires présents en France. Il est néanmoins possible de demander une prolongation auprès de la préfecture.</p> <p>Toute absence de réponse de la préfecture à une demande de titre de séjour est considérée comme un refus implicite au bout de 4 mois.</p>	<p>Ingrid Hassan-Dib : ihassandib@seinesaintdenis.fr Anne-Sophie CARTON 01 43 93 91 22 07 85 69 20 34</p>

<p style="text-align: center;">Accueil des demandeurs d'asile CADA</p>	<p>L'OFII a suspendu l'accueil du public : http://www.ofii.fr/Informations_importantes</p>	<p>Les demandes d'asile peuvent toujours être introduites par courrier à l'OFPRA mais l'ensemble des entretiens programmée dans cette période sont reportés : https://www.ofpra.gouv.fr/fr/l-ofpra/actualites/mesures-liees-au-covid-19</p> <p>La durée de validité des attestations de demande d'asile arrivées à expiration entre le 16 mars et le 15 mai 2020 est prolongée de 90 jours. Attention : le document qui expirait avant le 16 mars n'est pas concerné par la prolongation de durée de validité de 90 jours.</p> <p>Les audiences programmées à la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) sont suspendues : http://www.cnda.fr/La-CNDA/Actualites/Covid-19-suspension-des-audiences-a-la-Cour-nationale-du-droit-d-asile</p> <p>La juridiction informera le public de la reprise des audiences et de son activité par un communiqué sur son site internet. Site de la CNDA : http://www.cnda.fr/</p>	
<p style="text-align: center;">CIMADE</p>	<p>La CIMADE met à jour régulièrement des conseils pratiques sur les démarches administratives possibles : https://www.lacimade.org/conseils-pratiques-et-demarches-administratives-possibles-par-temps-de-confinement/ Infomigrants met également à jour les informations relatives aux démarches administratives des personnes étrangères : https://www.infomigrants.net/fr/post/23493/titres-de-sejour-asile-les-consequences-du-coronavirus-sur-les-demarches-administratives</p>	<p><u>Démarches administratives (droit des étrangers)</u> La durée de validité des documents de séjour des étrangers est allongée le temps du confinement. La CIMADE a recensé les démarches administratives possibles en période de confinement ⇒ https://www.lacimade.org/conseils-pratiques-et-demarches-administratives-possibles-par-temps-de-confinement/</p>	

-1150 films sont disponibles sur

<https://antiphishing.vadesecure.com/2/YWNhcnRvbkbZzWluZXNhaW50ZGVuaXMuznJ8VIJDMTEzMTk00Q%3D%3D/lnkd.in/gspcqCm>

Expositions virtuelles

Grand Palais : <https://artsandculture.google.com/search/exhibit?p=rmn-grand-palais>

Musée des arts et métiers <http://culture.cnam.fr/expositions-virtuelles/>

Cité de l'architecture <https://www.citedelarchitecture.fr/fr/collection/les-expositions-virtuelles>

Arts décoratifs – La mode au 20e siècle : <https://artsandculture.google.com/exhibit/la-mode-au-xixe-si%C3%A8cle/8ALCYYGnLZXMJg>

Annexe 1

Circuit temporaire pour les situations d'urgences CAF

Le traitement des dossiers allocataires se poursuit et demeure pour la Caf de la Seine-Saint-Denis et ses équipes une priorité quotidienne.

Les allocataires (munis du numéro d'allocataire et de leur mot de passe personnel) **peuvent à tout moment accéder à leur dossier et réaliser leurs démarches à distance** :

- sur caf.fr/Mon compte (Pour faciliter ces démarches, des fiches "mode d'emploi" sont disponibles sur le caf.fr en cliquant [ICI](#)),
- sur l'appli mobile Caf – Mon compte (voir l'article "[Je télécharge l'appli mobile Caf Mon Compte](#)"),
- par téléphone en contactant la plateforme téléphonique au [0810 25 93 10](tel:0810259310). (service 0,06€/mn + prix appel)

Pour toute nouvelle demande de prestations (RSA, allocations logement, prestation d'accueil du jeune enfant), il convient de faire sa demande sur le site internet de la caf : www.caf.fr

Le Courrier des allocataires :

Le courrier doit être adressé par voie postale à l'adresse suivante : [Caf de la Seine Saint Denis 93024 Bobigny Cedex](#). Les boîtes à lettres Caf présents devant les accueils sont scellées, il n'est pas possible de déposer un dossier papier autrement que par un envoi postal.

Organisation de la réponse sociale :

L'accueil social se fera également par téléphone : si des situations sont identifiées lors des entretiens téléphoniques menés par les gestionnaires conseils, les allocataires seront recontactés par un travailleur social Caf.

Concernant le soutien technique sur les accompagnements menés par vos travailleurs sociaux notamment concernant les situations urgentes, nous vous invitons à nous signaler vos interrogations/demandes par mail à l'adresse suivante :

Pour les Communes : St Denis/ St Ouen/L'Ile St Denis/Villetaneuse/ Epinay Sur Seine/ Romainville

Manager de territoire : Najat Amara : najat.amara@cafrosny.cnafmail.fr

Pour les Communes : Aubervilliers/ Stains/Pierrefite/Dugny/ Le Bourget/La Courneuve/ Drancy/ Noisy le Sec

Manager de territoire : Brigitte Keirle : brigitte.keirle@cafrosny.cnafmail.fr

Pour les Communes : Aulnay/ Blanc Mesnil/ Sevran/ Tremblay en France/ Livry Gargan/Vaujours/Villepinte

Manager de territoire : Stéphane Beauvais : stephane.beauvais@cafrosny.cnafmail.fr

Pour les Communes : Rosny/Montreuil/Bagnolet/ Les Lilas/Pantin/ Le Pré St Gervais/ Bondy

Manager de territoire : Christine Bouamrene : christine.bouamrene@cafrosny.cnafmail.fr

Pour les Communes : Noisy Le Grand/ Le Raincy/ Montfermeil/ Clichy sous-bois/ Neuilly sur Marne/ Neuilly Plaisance/ Gournay sur Marne/Le Pavillon sous-bois/Gagny/Villemomble/Coubron/ Bobigny

Manager de territoire : Anne Wazin : anne.wazin@cafrosny.cnafmail.fr

Covid-19 - La Caf de la Seine-Saint-Denis met en place une aide financière d'urgence

La France est actuellement confrontée à une crise sanitaire qui frappe en première ligne les plus fragiles. De ce fait, la branche Famille adapte sa doctrine en matière d'attribution des aides financières individuelles afin d'apporter de manière urgente un soutien financier aux familles identifiées en détresse.

Du fait du contexte économique et sanitaire, la situation des familles les plus fragiles de Seine-Saint-Denis risque de se dégrader. Pour leur permettre de subvenir à leurs besoins les plus élémentaires, la Caf de la Seine-Saint-Denis met en œuvre un nouveau dispositif d'accompagnement.

L'octroi d'aides financières d'urgence s'inscrit dans un cadre partenarial coordonné avec les aides existantes dans le département. Il s'agit d'apporter une réponse concertée aux besoins des familles.

Qui peut bénéficier de l'aide d'urgence de la Caf ?

- Les familles allocataires avec au moins un enfant à charge et percevant une/des prestations familiales ou l'APL ou le RSA ;
- Les parents non-allocataires assumant la charge d'un seul enfant âgé de moins de 18 ans ;
- Les parents non-gardiens disposant d'un droit de visite et à jour dans le versement de leurs obligations alimentaires.

L'aide d'urgence est destinée aux familles qui ne peuvent pas payer une dépense impérative en raison d'une perte ou d'une baisse de ressources liée à la crise sanitaire actuelle.

Quel est le montant de l'aide ?

L'aide d'urgence est une subvention fractionnable de 650 € maximum.

Le montant sera attribué en fonction du besoin immédiat de la famille. Ainsi, une famille n'ayant pas utilisé la totalité de la subvention pourra resoliciter la Caf durant la crise sanitaire.

Quels sont les critères d'attribution de l'aide d'urgence ?

L'aide d'urgence est attribuée sur évaluation sociale d'un travailleur social de la Caf de la Seine-Saint-Denis. L'aide est destinée aux familles qui ne peuvent pas payer une dépense impérative ou qui nécessitent une sauvegarde immédiate lors d'une rupture familiale.

Comment l'aide d'urgence peut être sollicitée ?

Les partenaires contactent la Caf par email à l'adresse urgences-partenaires.caf93@caf.fr.

A propos de la Caf de la Seine-Saint-Denis : nous agissons pour favoriser la cohésion sociale et permettre à tous de mieux vivre en Seine-Saint-Denis. Nos collaborateurs accompagnent quotidiennement près de 62% des Séquanais-Dionysiens en versant près de 2,6 milliards d'euros de prestations tout en accompagnant de nombreux partenaires (structures de garde d'enfants, accueils de loisirs, espaces de vie sociale, bailleurs...) sur le territoire.




Offre de service aux allocataires et aux partenaires

Annexe 2

CPAM

L'instruction des demandes PUMA réceptionnées par la CPAM est poursuivie durant cette période.
Néanmoins, les délais d'instruction seront plus importants compte tenu de la diminution des effectifs.

L'instruction des demandes de Complémentaire santé solidaire réceptionnées par la CPAM est poursuivie durant cette période.

Pour les 1ères demandes de Complémentaire santé solidaire :

Pour les assurés avec un compte ameli : il est indispensable que les assurés utilisent ce canal pour faire leur demande en ligne.

Pour les demandes de renouvellement de Complémentaire santé solidaire :

Pour les assurés avec un droit **CMUC arrivant à échéance entre le 1er mars et le 31 mai 2020** : une prolongation automatique du droit pour une durée de 3 mois sera effectuée pour tous les bénéficiaires concernés (mesure nationale).

Pour les bénéficiaires d'un droit contrat **ACS arrivant à échéance entre le 1er mars et le 31 mai 2020** : une proposition de prolongation du contrat ACS pour 3 mois va être adressée par la Caisse Nationale aux organismes complémentaires.

L'instruction des demandes AME réceptionnées par la CPAM est poursuivie durant cette période.

Pour les demandes de renouvellement AME :

Pour les bénéficiaires d'un droit **AME arrivant à échéance entre le 12 mars et le 1er juillet 2020** : une prolongation automatique du droit pour une durée de 3 mois sera effectuée pour tous (mesure nationale).

Les bénéficiaires concernés par cette mesure présenteront leur carte AME actuelle, même si le droit est échu, aux professionnels de santé (aucune carte ni attestation sera envoyée). La Caisse Nationale communiquera auprès des professionnels de santé sur cette mesure.

Annexe 3

Service social hospitalier

POUR LES PATIENTS HOSPITALISÉS :

► **Les signalements des services de soins sont réalisés par téléphone (01.42.35.61.21 / 60.25) :**

L'AS de permanence contactera le patient (et sa famille si nécessaire) par téléphone pour les démarches à réaliser.

Les coordonnées téléphoniques des patients seront demandées au service de soins.

Les justificatifs à fournir pour l'instruction des dossiers à réaliser seront à transmettre au service social via :

→ Mail

→ Fax

→ Courrier

→ Boîte aux lettres devant le service social

→ En présentiel à la fin du confinement ou à la prochaine consultation médicale au CHSD

Les dossiers initiés seront régularisés à la réception des documents.

Les signalements des admissions sont réalisés par fax au service social (01.42.35.62.83) :

L'AS de permanence contactera le patient (et sa famille si nécessaire) par téléphone pour la constitution du dossier de couverture sociale.

Les coordonnées téléphoniques des patients doivent être mentionnées sur la fiche de signalements.

Les justificatifs à fournir pour l'instruction des dossiers seront à transmettre au service social via :

→ Mail

→ Fax

→ Courrier

→ Boîte aux lettres devant le service social

→ En présentiel à la fin du confinement ou à la prochaine consultation médicale au CHSD

Les dossiers de couvertures sociales seront régularisés à la réception des documents.

POUR LES PATIENTS RELEVANT DU CIRCUIT PASS (AMBULATOIRE) :

► **Les patients ayant un rendez-vous en consultation PASS médecine générale :**

Dr BEDAR : lundi matin + mercredi matin

Dr CASEL : vendredi matin

Dr BONNAFOUS : lundi matin + lundi après-midi

CIRCUIT :

1. Le patient se rend à sa **consultation médicale,**

2. A la fin de la consultation, **le médecin informe le service social par téléphone** au 01.42.35.60.25 / 61.21,

- 3. Orientation du patient à l'accueil principal dans le hall du bâtiment A** pour voir l'assistante sociale,
 - 4. Entretien social** succinct + récupération des documents du patient + remise d'un bon PASS valable 3 mois,
 - 5. Finalisation de l'entretien par téléphone + récupération des documents manquants par voie dématérialisée :**
 - Mail
 - Fax
 - Courrier
 - Boîte aux lettres devant le service social
 - En présentiel à la fin du confinement ou à la prochaine consultation médicale au CHSD
- Les dossiers de couvertures sociales seront régularisés à la réception des documents.

► **Les patientes ayant un rendez-vous en consultation PMI :**

CIRCUIT :

- 1.** La patiente se rend à sa **consultation sage-femme**,
 - 2.** A la fin de la consultation, **la sage-femme informe le service social par téléphone** au 01.42.35.60.25 / 61.21,
 - 3. Orientation de la patiente à l'accueil principal dans le hall du bâtiment A** pour voir l'assistante sociale,
 - 4. Entretien social** succinct + récupération des documents du patient + remise d'un bon PASS valable 3 mois,
 - 5. Finalisation de l'entretien par téléphone + récupération des documents manquants par voie dématérialisée :**
 - Mail
 - Fax
 - Courrier
 - Boîte aux lettres devant le service social
 - En présentiel à la fin du confinement ou à la prochaine consultation médicale au CHSD
- Les dossiers de couvertures sociales seront régularisés à la réception des documents.

ASTREINTES DU SERVICE SOCIAL

Les gardes du service social durant les week-ends et jours fériés (astreintes) sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Annexe 4

Fiche de contact CNAV - Service Social Départemental

Cnavpartenariats93@cnav.fr

***Merci de compléter et transmettre les fiches sous format word,
1 seule fiche par mail
Commune de l'assuré-e à préciser impérativement dans le sujet du mail***

Circonscription de service social de :

Assistant social

Nom - Prénom :

E-mail :

Téléphone (ligne directe) :

Date de création de la fiche de contact :

L'assuré-e

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal ou Ville :

E-mail :

Téléphone :

NIR(*obligatoire*) :

Informations sur le dossier

Typologie du dossier :

- Droit personnel
- Pension de réversion
- ASPA
- CER (demande de RSA)
- Autres, dont situations d'urgence (préciser) : _____

Date de dépôt ou d'envoi du dossier à la CNAV:

Historique des contacts entre le service social et/ou l'assuré-e et la CNAV

Question(s) du service social (dont les demandes de RV si besoin)

Réponse(s) de la CNAV

Date d'effet :

Annexe 5

CHAMBRES DE PROXIMITE (ex TRIBUNAUX D'INSTANCE)				
COMMUNES	Adresse postale	Numéro de téléphone	Numéro de Fax	Boite structure
Montreuil	Tribunal d'Instance de Montreuil 62, rue Franklin 93100 MONTREUIL	01.48.58.82.53	01.48.58.85.19	tprx-montreuil-sous-bois@justice.fr
Bobigny Bondy Drancy Les Pavillons-sous-Bois Noisy-le-Sec Romainville Rosny-sous-Bois Villemomble	Tribunal d'Instance de Bobigny 1 promenade Jean Rostand 93009 BOBIGNY cedex	01.48.96.11.10	01.48.96.07.52	tj2-bobigny@justice.fr
Clichy-sous-Bois Coubron Gagny Gournay-sur-Marne Le Raincy Livry-Gargan Montfermeil Neuilly-Plaisance Neuilly-sur-Marne Noisy-le-Grand Vaujours	Tribunal d'Instance du Raincy 8, allée Baratin 93340 LE RAINCY	01.43.01.36.70	01.43.02.16.43	tprx-st-denis@justice.fr
Aulnay-sous-Bois Le Blanc-Mesnil		01.48.66.09.08	01.48.66.11.43	tprx-aulnay-sous-bois@justice.fr

Sevrans Villepinte Tremblay-en-France	Tribunal d'Instance d'Aulnay 10, boulevard Hoche 93600 AULNAY-SOUS-BOIS			
Aubervilliers Dugny La courneuve Le Bourget Stains	Tribunal d'Instance d'Aubervilliers Square Stalingrad 93300 AUBERVILLIERS	01.48.33.76.38	01.48.33.64.45	tprx-aubervilliers@justice.fr
Pierrefitte-sur-Seine Saint-Denis Villetaneuse	Tribunal d'Instance de St-Denis 1, passage des 2 Pichets 93200 SAINT-DENIS	01.48.13.37.80	01.48.13.37.92	tprx-st-denis@justice.fr
Epinay-sur-Seine L'Ile-Saint-Denis Saint-Ouen	Tribunal d'Instance de St-Ouen 4, rue Diderot 93400 SAINT-OUEN	01.40.12.50.40	01.40.10.22.00	tprx-st-ouen@justice.fr
Bagnolet Les Lilas Le Pré-Saint-Gervais Pantin	Tribunal d'Instance de Pantin 41, rue Delizy 93500 PANTIN	01.48.44.44.27	01.48.44.08.02	tprx-pantin@justice.fr

Annexe 6

COVID-19 : LE CENTRE D'EXAMENS DE SANTE DE LA CPAM93 SE MOBILISE POUR LUTTER CONTRE L'ELOIGNEMENT DU SOIN DES MALADES CHRONIQUES

Cher partenaire, cher collègue, cher confrère,

L'épidémie de Covid-19 est venue durement frapper notre département.

Vulnérables au milieu des vulnérables, les personnes vivant avec une maladie chronique ont pour beaucoup interrompu leurs soins, par peur ou par empêchement. Au Centre d'Examens de Santé de la CPAM 93, la prise en charge de ces situations est notre cœur de métier.

C'est pourquoi nous avons mis en place un dispositif simple et sécurisé pour aider vos bénéficiaires, résidents, patients, toutes les personnes que vous avez identifiées comme étant à risque de rupture ou d'éloignement du soin.

L'offre proposée: notre équipe de médecins et d'infirmières, formée à l'approche éducative et à l'éducation thérapeutique, prend contact avec les personnes dont vous nous avez transmis les coordonnées.

Après évaluation de la situation, une prise en charge individualisée avec des solutions concrètes sont mise en place pour la (ré) orientation dans le parcours de soins.

Contact et renseignements:

06 98 38 74 49

ou

philippe.laboulaye@assurance-maladie.fr

Notre engagement:

—Le respect absolu de la confidentialité et du secret médical,

—L'engagement de respecter le parcours de soin habituel de chacun, —

Une restitution individualisée de chaque situation prise en charge.

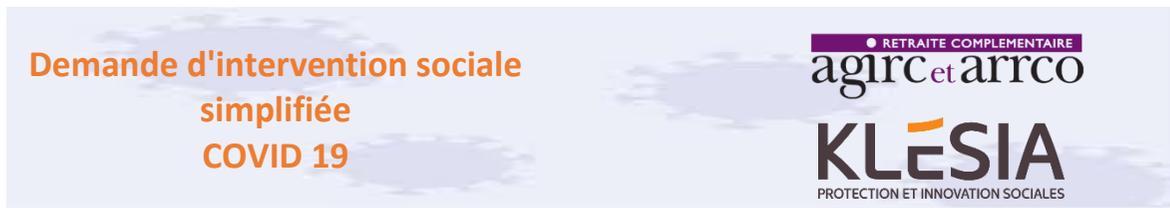
Je suis à votre entière disposition pour toute question ou renseignement complémentaire.

Bien cordialement, et très fraternellement,

Dr Philippe LABOULAYE

Médecin directeur du Centre d'examens de Santé

Annexe 7



Les informations vous concernant

Votre situation professionnelle Actif Chômeur
 Proche aidant Retraité

Nom de naissance _____ Prénom _____

Nom marital _____ Date de naissance _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____ E-mail _____

N° de Sécurité Sociale _____ Clé _____

Votre situation matrimoniale Célibataire Marié(e)
 PACSé(e) Divorcé(e)
 Séparé(e) Vie maritale
 Veuf(ve) (*joindre le certificat de décès*)

Les autres personnes composant votre domicile

NOM ET PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEN DE PARENTE	PROFESSION OU AUTRE SITUATION

Objet de votre demande

Merci de bien vouloir préciser l'objet de votre demande en lien avec la pandémie, sans mentionner d'informations liées à votre état de santé ou à celle de vos proches.

Êtes-vous accompagné(e) par un travailleur social? Oui Non

Précisez ses coordonnées (nom, service, mail, téléphone) _____

**Demande d'intervention sociale
simplifiée
COVID 19**



Justificatifs à fournir

Afin d'étudier votre demande, nous vous prions de bien vouloir fournir l'ensemble des documents listés ci-dessous:

Le présent formulaire daté, signé et l'objet de la demande renseigné

Votre RIB

RIB du créancier

Informations à destination du demandeur

Dans le cadre de l'étude de ce dossier, nous vous informons des aspects suivants:

- ▶ Toute fausse déclaration sur l'honneur ou tout envoi de faux documents est passible de

poursuites devant les juridictions civiles et pénales (article 441-1, 441-7 et 313-1 du Code Pénal).

- ▶ Pour assurer le traitement de votre demande d'intervention sociale simplifiée "COVID 19", les données transmises à l'action sociale Klesia feront l'objet d'un traitement informatique. Dans ce cadre, la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification de vos données. Pour exercer ce droit, merci d'effectuer votre demande auprès de : KLESIA - Service INFO CNIL - rue Denise Buisson, 93554 Montreuil cedex, ou par courriel à l'adresse suivante : info.cnil@klesia.fr
- ▶ Klesia, en tant qu'institution de retraite complémentaire est tenue, ainsi que l'ensemble de son personnel, au secret professionnel, aux obligations de discrétion et de confidentialité pour l'ensemble des informations auxquelles ils ont accès.

Je soussigné(e), _____, déclare avoir pris connaissance des modalités de traitement de ma demande et atteste sur l'honneur de la véracité des éléments concernant ma situation ou celle de mon proche, ainsi que la sincérité des éléments financiers communiqués ci-dessus à l'action sociale Klesia.

Fait à, _____ Le _____ / _____ / 2020 (Signature obligatoire)

Pour un traitement rapide de votre demande, merci de la retourner avec l'ensemble des documents demandés à l'adresse mail suivante: aides.individuelescentralisees@klesia.fr

A défaut de matériel informatique, vous pouvez retourner votre dossier à l'adresse suivante:
KLESIA Action Sociale - 1 - 13, rue Denise Buisson - 93554 MONTREUIL CEDEX

Annexe 8

La dernière mise à jour des lieux d'accès à l'IVG dans le réseau et le département :

DANS LE RESEAU

AUBERVILLIERS

IVG médicamenteuses et les IVG par aspiration sous AL.

CMS: 5 rue du docteur Pesqué AUBERVILLIERS

Tel [0148112191](tel:0148112191)

IVG médicamenteuses tous les jours

IVG par aspiration le **mardi** toute la journée sous AL

Les échographies de datation peuvent être réalisées sur place. Tel : [01 48 11 21 90](tel:0148112190)

IVG médicamenteuses le **mardi** toute la journée. Dr Pauline Vassal

Centre de PMI Bernard et Mazoyer , 16 rue Bernard et Mazoyer , AUBERVILLIERS, Tél [0171295855](tel:0171295855)

LA COURNEUVE:

IVG méd avec accueil du **lundi** au **vendredi** de 8h30 à 18h et le **samedi** de 8h30 à 12h par l'équipe infirmière. Les IVG sont faites les **lundi et mardi** toute la journée et **vendredi** matin.

CMS Salvador Allende, 2 mail de l'égalité, tél [01 49 92 60 60](tel:0149926060) Dr Platkiewicz Johanna P. 6717

PIERREFITTE SUR SEINE

Au CMS, IVG med avec Dr Lhuillier

18 Rue Gueroux, 93380 Pierrefitte-sur-Seine, tél [0172093200](tel:0172093200)

SAINT DENIS

MFPE, **Mercredi** matin, IVG med, Dr Vignocan, tel [01 55 84 04 04](tel:0155840404)

3, 5, 7, 9 Rue E. Vaillant, SAINT- DENIS

Au CPEF de la PLAINE SAINT DENIS, IVG med du **lundi** au **jeudi** . La patiente doit contacter l'IDE au [01 83 72 20 00](tel:0183722000)

Dr Véronique CASSANET

CMS, PMI et CPEF La Plaine St Denis

Chemin des petits cailloux

152 avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis. [01 49 98 58 19](tel:0149985819) (fax)

Veronique.cassanet@ville-saint-denis.fr

A centre la Place santé, IVGmed du **lundi** au **vendredi** (éventuellement **samedi** matin selon planning). Il faut appeler notre standard [0148090917](tel:0148090917) et bien préciser que c'est pour une demande d'IVG (ne pas prendre rdv pour ce motif sur doctolib)
Notre adresse : 17 rue de Lorraine à St Denis (quartier Franc-Moisin), Dr Lhuillier Laurene

A la Maison des Femmes de Saint Denis: Centre de planification familiale
IVG med et chir sous AL, écho et bilan sur place. ouvert de 9h à 17h du **lundi** au **vendredi**, tél [0142356128](tel:0142356128)
2 rue du Moulin Basset à Saint Denis (dans l'enceinte du CH Delafontaine)
Docteur Mélanie Horoks

Au CH de SAINT DENIS il n'y a plus d'intervention sous AG possible, le bloc étant réservé aux urgences vitales.
Les patientes qui veulent une ag sont redirigées vers l'Estree qui récupère toute la chirurgie sans urgence vitale de Delafontaine.

SAINT OUEN

Au CPEF : IVG médicamenteuse **mercredi** 9h-12h et 13h30-18h Dr Gomes [01 49 45 68 90](tel:0149456890)
CPEF au CMS barbusse 62 avenue Gabriel Péri

STAINS

Clinique de l'Estrée, rue d'amiens, IVG med ou chir, tel [0149719213](tel:0149719213)

CMS, 27 Bd Maxime Gorki, IVG med **mercredi** ap midi, tel [01 49 71 81 98](tel:0149718198), Dr Vassal Pauline

VILLETANEUSE:

PMI Paul Langevin: IVG med jusqu'à 7+5SA
Contacter Dr Perin au [0607590333](tel:0607590333) ou SF Kramer [0622304614](tel:0622304614).
3 rue paullangevin à Villetaneuse

DANS LE 93:

BOBIGNY et BONDY

Hôpitaux Avicenne et Jean Verdier ouverts

Avicenne : [01.48.95.57.71](tel:01.48.95.57.71) (73)

Jean Verdier : [01.48.02.65.86](tel:01.48.02.65.86)

Nous privilégions les IVGM à domicile, mais continuons AL ++ et AG (un peu plus compliqué mais faisables)

PMI Madeleine Brès à BOBIGNY, IVG méd, tél [01-71-29-54-93](tel:01-71-29-54-93)

PMI Léon Blum BONDY, IVg Med, **Lundi** après-midi, tel [01 71 29 59 81](tel:01 71 29 59 81)

BAGNOLET

CPEF du CMS Elsa Rustin 13, rue Sadi Carnot BAGNOLET, IVG médicamenteuses, [01.49.93.61.97](tel:01.49.93.61.97) (Ligne Directe)

LE BLANC MESNIL

P MI 64 rue Jacques Demolin le BLANC MESNIL, Ivg med, tel [0 1 45 91 70 09](tel:0 1 45 91 70 09)

LIVRY GARGAN

PMI Sully, Livry Gargan, IVG med **mardi** matin etl [0171292185](tel:0171292185)

MONTFERMEIL

PMI Berthe Morisot, 11 rue Berthe Morisot, IVgmed le **vendredi** mais pas de CCF tél [0171292095](tel:0171292095), Dr Villalon

CH Montfermeil, IVG med ou chir, RDV au [0141708119](tel:0141708119)

échographie sur place

Tél : [01.41.70.84.53](tel:01.41.70.84.53) . Tél secrétariat : [01.41.70.80.32](tel:01.41.70.80.32) / [01.41.70.80.29](tel:01.41.70.80.29)

MONTREUIL

Hôpital de MONTREUIL

IVG et toutes les méthodes (AG, AL, med jusqu'à 9 SA).

Nous sommes ouvert du **lundi** au **vendredi**

les IVG sous AL sont le **lundi** , **mercredi** et **jeudi**

Et les IVG med jusqu'à 9 semaines et 6 jours sont disponibles du **lundi** au **vendredi**

CMS Savattero, 2 rue Girard, tel [01 71 89 25 80](tel:0171892580) et Daniel Renoult,31 boulevard théophile Sueur, IVG med, tel [01 71 89 25 50](tel:0171892550) Dr Cohen-Jin
echo sur place au CMS Savattero

PMI Bobillot 11 rue du sergent Bobillot, Ivg med **mardi** matin, tel: [01 71 29 22 46](tel:0171292246), Dr Mineiro Sabrina

VILLEPINTE:

PMI Allende Villepinte, IVG med **jeudi** matin, tél [0171292450](tel:0171292450), Dr Chouquet

NEUILLY PLAISANCE

PMI, 3 square Mermoz, IVG med, accueil le **vendredi**, tel [0171292365](tel:0171292365), Dr Demasson Martine

NOISY LE GRAND

PMI Leonetti 11 rue de l' universite, IVG med , tel [01 71 29 23 00](tel:0171292300), SF Iskin

LE PRE SAINT GERVAIS

PMI du PRE SAINT GERVAIS, rue Danton, Ivrg med le **lundi**, tel [0171292050](tel:0171292050), Dr Hérout Nathalie

ROMAINVILLE

CMS de ROMAINVILLE, 91 rue Saint Germain, IVG med et chir, tel [01 41 83 17 70](tel:0141831770)
echo datation **jeudi** ap midi

ROSNY SOUS BOIS

PMI les Marnaudes, IVG med **lundi** ap midi , [01 71 29 55 69](tel:0171295569), Dr Morais

Annexe 9

Liste des centres PMI ouverts et des sages femmes pour le réseau.

L'accueil se fait sur RDV, donc il faut téléphoner au centre PMI avant tout. Merci

Les centres de PMI indiqués ci-dessous reçoivent sur rendez-vous pour les activités suivantes : vaccinations des enfants de moins de 13 mois, contraception d'urgence et IVG, suivi de grossesses et pesée des bébés en suite d'hospitalisation.

- AUBERVILLIERS : 16 rue Bernard et Mazoyer [01.71.29.58.55](tel:0171295855)
- EPINAY-SUR-SEINE/VILLETANEUSE : 120 rue d'Orgemont à Epinay [01.71.29.43.35](tel:0171294335)
- LA COURNEUVE : Place Paul Verlaine [01.71.29.48.45](tel:0171294845)
- LE BOURGET : 86 ave. de la Division-Leclerc [01.71.29.43.50](tel:0171294350)
- PIERREFITTE : 3 avenue Galliéni [01.71.29.21.55](tel:0171292155)

- SAINT-OUEN/L'ILE-SAINT-DENIS : 1 rue de la Commune de Paris à l'Île-Saint-Denis [01.71.29.59.86](tel:01.71.29.59.86)

pour Saint-Ouen : centre PMI Barbusse 4 rue H. Barbusse

- STAINS : rue des Merisiers à Stains [01.71.29.57.38](tel:01.71.29.57.38)

- SAINT DENIS

PMI Moulins uniquement dédiée au suivi de grossesse, tél [0183722013](tel:0183722013)

PMI Connoy uniquement dédiée aux suivi infantile, tél [01.83.72.21.20](tel:01.83.72.21.20)

PMI Franc Moisin, tél [0149337155](tel:0149337155)

PMI Plaine, consultations grossesse, tél [0183722006](tel:0183722006)

PMI Barbusse, tél [0149337075](tel:0149337075)

PMI de Montreuil:

- 2 PMI sont ouvertes:

- PMI Bobillot située au 13/15 rue Bobillot à Montreuil. Tél : [01 71 29 22 46](tel:01.71.29.22.46).

- PMI Léo Lagrange située au 3 avenue Léo Lagrange à Montreuil. Tél : [01 71 29 24 70](tel:01.71.29.24.70).

Les sages-femmes sont :

Nathalie Platevoet au [06 27 47 16 35](tel:06.27.47.16.35)

Zoubaïda Azizi au [06 19 50 93 12](tel:06.19.50.93.12)

Zoubida Djillali au [06 15 82 97 39](tel:06.15.82.97.39).

Les sages femmes de PMI de notre réseau en activité sont:

numéro de téléphone pour les professionnels, pour les patientes merci de passer par les centres PMI ouverts

Delphine Marion, La Courneuve, tel [0623945082](tel:0623945082)

Marie Damien, Saint Ouen, tél [0632687171](tel:0632687171)

Alexandrine Saligari, Aubervilliers, tel

Chantal De Vitry, Saint Denis, tél [0679682215](tel:0679682215)

Barbara Revillon, Saint Denis, tél [0627471508](tel:0627471508)

Sylviane Elbe, Saint-Denis, tél [0603726130](tel:0603726130)

Marion Di Iorio, Le Bourget, tél [0626972735](tel:0626972735)

Habi Traore, Pierrefitte, tél [0625002337](tel:0625002337)

Estelle Kramer, Epinay sur seine et Villetaneuse tel [0621495098](tel:0621495098)

Annexe 10



Stéphane Troussel

Président du Conseil départemental

Réf. : DPAS/SSD/20/SEB/PPV/2001-0148
Affaire suivie par : Sihem El boukili
Tél. : 01 43 93 87 80

Bobigny, le 12 mai 2020

Madame, Monsieur,

Conscient de la situation exceptionnelle que nous traversons, le Département de la Seine-Saint-Denis a fait de l'accompagnement des familles une priorité et s'engage en faveur de la continuité pédagogique pour tous les enfants.

Face aux difficultés de connexion dans certaines familles, un partenariat a été établi avec l'association Emmaüs Connect. Celui-ci a permis, via la Fondation SFR, d'obtenir 1400 cartes SIM prépayées qui sont distribuées aux élèves de notre territoire.

Les établissements scolaires rouvrent progressivement leurs portes, mais les enseignements à distance devraient se poursuivre jusqu'à la rentrée de septembre.

Cette carte SIM permettra donc à votre enfant de rester en contact avec ses enseignants et le personnel pédagogique de son établissement scolaire.

Vous pouvez également vous en servir pour joindre les services socio-éducatifs et les associations de soutien scolaire à proximité de chez vous.

Avec Emmanuel Constant, Vice-Président en charge de l'Education et Pierre Laporte, Vice-Président en charge de la solidarité, nous espérons que cette action permettra à votre enfant de poursuivre sa scolarité dans les meilleures conditions.

Nous avons par ailleurs sélectionné pour vous, ci-dessous, des sites vous permettant d'enrichir en famille, ses connaissances.

Nous vous invitons à rester vigilants pour limiter la diffusion du virus.



République française - liberté, égalité, fraternité
Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
Hôtel du Département - 93006 Bobigny Cedex - Tél. 01 43 93 93 93
www.seine-saint-denis.fr

Quelques sites pédagogiques et d'accès à la culture

Sites pédagogiques :

La plateforme LUMNI propose de nombreuses capsules audio et vidéo, de la maternelle au lycée, dans tous les domaines d'apprentissage. L'enfant peut consulter le site de façon autonome ou avec la médiation d'un adulte.

Des activités liées aux domaines d'apprentissage (une centaine), le lien avec la chaîne Youtube :

<https://bit.ly/2WjBtu4>

Mission maternelle 93

<https://bit.ly/2WpD1Db>

Lecture :

Une sélection de 500 livres dématérialisés mis à disposition gratuitement par une grande enseigne :

<https://bit.ly/2yKz0Qv>

Musées : 10 musées en ligne à visiter depuis son canapé : <https://bit.ly/35P1SmJ>

Films :

- 1150 films sont disponibles sur : <https://bit.ly/35MgyTK>

- La Cinémathèque Française propose ses 800 masterclass, essais & conférences en vidéo, 500 articles sur ses collections & ses programmations : <https://bit.ly/2SVR7d5>

Quelques lieux ou spectacles culturels que vous pouvez visiter depuis chez vous:

- L'Opéra National de Paris met en ligne gratuitement ses spectacles sur : <https://bit.ly/35O1YuV>

- Le MetropolitanOpera de New York diffuse gratuitement ses spectacles : <https://bit.ly/3cpR01k>

- Le Forum des Images propose de visionner ses rencontres : <https://bit.ly/2WOAy3Q>



COMMENT AVOIR INTERNET SUR SON ORDINATEUR EN CONNEXION PARTAGÉE AVEC SON SMARTPHONE?

CONCERNANT LE PARTAGE DE CONNEXION, IL EST BON DE SAVOIR:

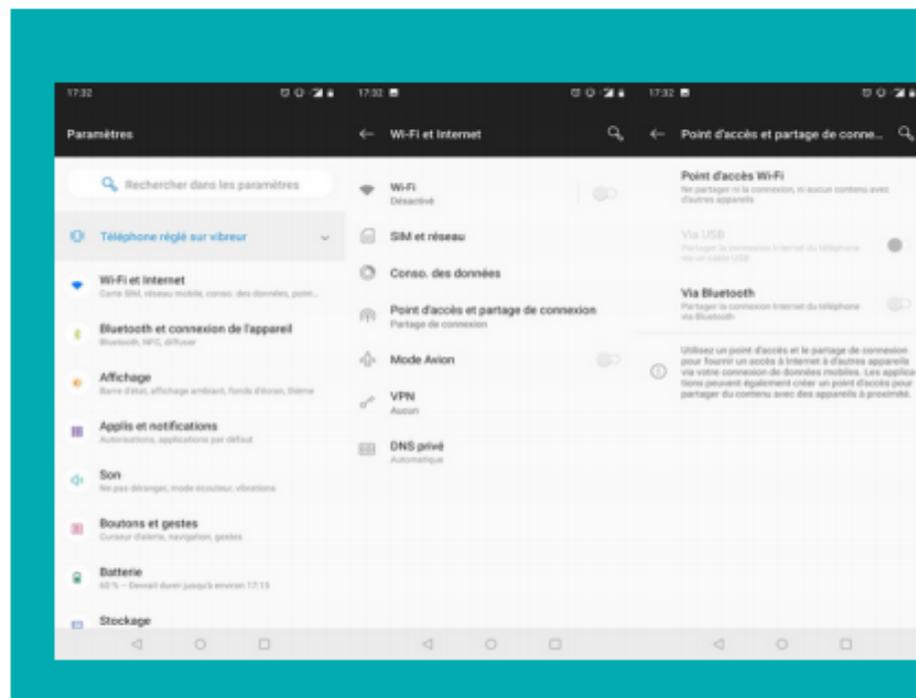
- Qu'il permet d'utiliser les données internet de son smartphone sur d'autres appareils
- Que cela peut consommer beaucoup de data selon l'utilisation qui en est faite
- Qu'il peut s'effectuer par Wi-Fi, USB ou Bluetooth
- Que la qualité du partage de connexion dépend de la qualité du réseau mobile

Suivre les instructions ci dessous



PARTAGE DE CONNEXION AVEC UN ANDROID (SAMSUNG, HUAWEL, ASUS, SONY...)

- 1 • Lancer la 4G (ou la 3G) : activez les données mobiles sur votre smartphone. Vous pouvez le faire via le menu déroulant menant aux raccourcis, en faisant glisser votre doigt verticalement depuis le haut de l'écran. Vous pouvez aussi vous rendre dans le menu de gestion des paramètres (via l'icône en forme une roue crantée), et suivre le chemin suivant : « Wi-Fi et Internet », « SIM et réseau » et activer l'option « Données mobiles »
- 2 • Activer le partage de connexion : déroulez le menu des raccourcis et activez l'option « Point d'accès ». Elle se trouve aussi dans les paramètres, dans la section « Wi-Fi et Internet » puis « Point d'accès et partage de connexion ».





COMMENT AVOIR INTERNET SUR SON ORDINATEUR EN CONNEXION PARTAGÉE AVEC SON SMARTPHONE?

- 3** • Connecter le PC au Wi-Fi du smartphone : sur le PC que vous voulez connecter à Internet, cherchez le nom du réseau du Wi-Fi du smartphone. C'est de lui dont vous allez vous servir. Sur Windows, il faut se rendre dans la barre des tâches, en bas à droite de l'écran, pour voir l'icône symbolisant le Wi-Fi. Elle liste les réseaux détectés à proximité.
- 4** • Rentrer la clé Wi-Fi : dernière étape, il faut rentrer le mot de passe (la clé Wi-Fi) du réseau sans fil du smartphone. Vous le trouverez dans la partie « Wi-Fi et Internet », « Point d'accès et partage de connexion » et « Point d'accès Wi-Fi ». Cette section vous donne le mot de passe du point d'accès (à taper au moment de la connexion, sur Windows) et le nom du point d'accès, si vous avez un doute sur le bon réseau.

Sachez que la connexion Wi-Fi n'est pas la seule façon de relier un ordinateur à votre smartphone pour lui faire profiter d'un accès à Internet. Deux alternatives s'offrent à vous : l'usage d'un câble USB ou l'ouverture d'une liaison en Bluetooth.



Par USB : branchez d'abord le mobile au PC pour pouvoir activer l'option. La procédure peut prendre un peu de temps, surtout si c'est la première fois que vous effectuez cette manipulation. Dans ce cas, une installation de périphérique peut notamment avoir lieu. L'avantage de cette méthode de connexion est de charger en même temps votre smartphone qui utilisera beaucoup de sa batterie



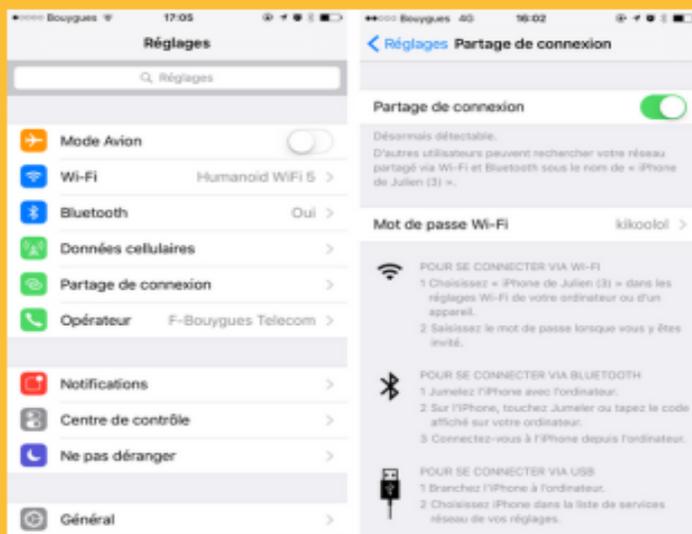
Par Bluetooth : activez l'option sur votre smartphone pour le rendre détectable. Dans le menu des raccourcis, cliquez sur l'icône correspondante (une rune). Vous pouvez aussi le faire via les paramètres, en suivant le même chemin que pour la connexion Wi-Fi. Sur Windows, depuis la barre des tâches, rendez-vous dans le centre de notifications et sélectionnez « Se connecter », puis choisissez votre appareil afin de le jumeler avec votre PC, s'il supporte la connexion Bluetooth.



COMMENT AVOIR INTERNET SUR SON ORDINATEUR EN CONNEXION PARTAGÉE AVEC SON SMARTPHONE?

PARTAGE DE CONNEXION AVEC UN IPHONE

- 1 • Activer la 3G / 4G : Au préalable, assurez-vous que la connexion 3G ou 4G de votre iPhone est bien activée. Partage de connexion : Rendez-vous ensuite dans les réglages de votre iPhone, puis dans « Partage de connexion ». Si ce n'est pas le cas, cocher autoriser d'autres utilisateurs
- 2 • Cochez ensuite l'option adéquate. Plusieurs possibilités s'offrent alors à vous : vous pouvez vous connecter par USB, par Wi-Fi ou bien par Bluetooth



- Par Wi-Fi : Sur l'ordinateur, choisissez votre iPhone. Il doit apparaître dans la liste des réseaux situés à portée. Saisissez le mot de passe Wi-Fi lorsque vous y êtes invité. Celui-ci se trouve dans votre iPhone, à la rubrique « Partage de connexion »



- Par USB : Branchez tout d'abord votre iPhone à l'ordinateur au moyen d'un câble USB. Votre PC va normalement détecter l'iPhone comme un modem USB et basculera automatiquement sur lui pour la connexion. Sinon, choisissez l'iPhone dans la liste de services réseau de vos réglages



- Par Bluetooth : La troisième solution consiste à passer par la connexion Bluetooth en jumelant l'iPhone avec l'ordinateur. Sur l'iPhone, touchez « Jumeler » ou tapez le code affiché sur le PC. Ensuite, connectez-vous à l'iPhone depuis l'ordinateur

Annexe 11

Note sur le fonctionnement IP

Pour mise en œuvre

Dans le cadre du PCA de la DEF, il était initialement prévu, au regard d'une durée estimée courte, que la mise en œuvre des évaluations des informations préoccupantes serait différée. Dans un contexte sanitaire de confinement qui dure, avec la survenance d'événements graves récents et la réception par la CRIP de situations nécessitant un traitement ne pouvant attendre, il a été décidé de modifier les modes de fonctionnement établis lors du déclenchement du PCA.

1) Cas des nouvelles situations entrant à la CRIP :

La CRIP sollicite par mail les 3 RC du territoire dans le cadre de l'évaluation de premier niveau pour savoir si la famille est connue par l'ASE, la PMI ou le SSD. Les directions de service sont mises en copie. Chaque RC répond à la CRIP par mail en mettant en copie sa direction de service.

2) Cas des informations préoccupantes pour lesquelles une évaluation avait été demandée par la CRIP avant la période de confinement :

A partir de la liste qui sera transmise par la CRIP aux RC des 3 services, il est demandé à chaque professionnel chargé d'une évaluation de faire un point d'avancement sur la situation. Les éléments doivent être renseignés dans le tableau de la CRIP.

Pour chaque IP transmise, les éléments à préciser sont les suivants :

- L'évaluation a démarré ou non
- Si oui le nombre de contacts avec la famille ayant eu lieu et le cas échéant les modalités (échange téléphonique, rdv physique, VAD) ; ainsi que les éventuels contacts avec les partenaires
- Les conclusions intermédiaires de l'évaluation, et notamment la mention d'indicateurs laissant à penser qu'une situation de danger existe.

La CRIP et les directions de service décideront des suites données, par exemple d'une évaluation en urgence.

Dans les cas où une intervention immédiate ne serait pas nécessaire, un contact téléphonique doit être maintenu avec les familles pour lesquelles l'évaluation était en cours.

3) Cas d'une évaluation en urgence qui doit être démarrée durant la période de crise sanitaire :

Cela peut concerner des nouvelles situations ou des situations pour lesquelles une évaluation était en cours et pour lesquelles un danger subsiste ou une dégradation est constatée (nouvelle IP), sans mesure ASE préalable.

Il est demandé à la CRIP de réaliser une évaluation de premier niveau en recueillant les premières informations : prendre contact avec la famille, les partenaires, afin de déterminer si une évaluation en urgence doit être mise en place. La décision de demande d'une évaluation en urgence ressort de la compétence de la CRIP.

Le principe d'une co-évaluation est maintenu.

La CRIP détermine les deux services co-évaluateurs lorsque cela n'a pas été déterminé en CLIP avant la période de confinement. Après validation par les 3 directions de service des services évaluateurs, la situation sera transmise aux 2 circonscriptions concernées. Il appartiendra aux responsables des circonscriptions concernées de nommer sans délai les professionnels chargés de l'évaluation et d'en informer la CRIP et les 3 directions de service. Les professionnels en télétravail peuvent être mobilisés à ce titre. Le cas échéant, les psychologues des circonscriptions ASE peuvent être mobilisés.

Concernant la mise en œuvre de cette évaluation en urgence, il est nécessaire de trouver un intermédiaire entre la visite à domicile qui n'est pas souhaitable dans le contexte sanitaire et le simple échange téléphonique.

Les modalités de mise en œuvre de cette évaluation en urgence sont les suivantes :

- Prendre contact téléphoniquement avec la famille par l'un des 2 professionnels.
- Convenir avec la famille d'une date de rendez-vous physique dans un délai court : cette rencontre concerne l'ensemble de la famille et notamment les enfants.
- Confirmer le rendez-vous par mail ou par SMS. Prévoir les autorisations de déplacement à transmettre par mail ou par SMS (autorisation de déplacement gouvernementale en cochant la case « convocation administrative ou judiciaire »)
- Les rendez-vous se déroulent préférentiellement dans les circonscriptions du SSD ; le cas échéant dans l'une des circonscriptions ASE ouvertes (Saint-Denis et Bobigny) ou PMI.
- Le rendez-vous, assuré par les deux professionnels des services évaluateurs, se déroule en 2 temps :
 - Entretien avec l'ensemble de la famille
 - Entretien avec les enfants seuls
- Un temps d'observation du comportement des enfants pourra également avoir lieu.
- Recueil des éléments par les professionnels auprès des partenaires lorsque c'est possible

Il conviendra de réaliser ce rendez-vous dans un espace permettant de respecter les consignes sanitaires et la distanciation sociale.

Le matériel de protection (masques notamment) sera fourni aux professionnels.

A l'issue du rendez-vous, un écrit est rédigé par les professionnels qui permettra à la CRIP et / ou à la direction de service de prendre une décision : poursuite de l'évaluation dans un second temps, mesure administrative ou judiciaire, classement, etc.

Dans le cas où la famille ne se rendrait pas disponible pour rencontrer les professionnels, ou si elle n'honore pas le rendez-vous, un second contact téléphonique doit être mis en place.

Néanmoins l'absence de réponse à cette convocation peut constituer un élément de danger qui devra donc être remonté rapidement à la CRIP.

La décision sur ce type de situation sera prise par la CRIP en lien avec les directions de service.

A titre exceptionnel et sous réserve de respect des conditions de protection des personnels, une visite à domicile devra être envisagée (validation direction de service).

Annexe 12

PROCESS ENTREE EN INTERNAT/COVID 19 : MDPH/ARS

Principe : Dans la mesure où les besoins sont majoritaires pour les moins de 20 ans, et les places disponibles majoritairement dans les établissements adultes, les jeunes de 17 à 20 ans seront orientés vers les établissements adultes.

Accord de l'ARS pour les établissements de sa compétence

En attente d'accord CD pour les établissements de sa compétence : combien de places pour cette tranche d'âge. Autres conditions ?)

En continu : les partenaires (ARS, DPAPH, ASE, ESMS...) font suivre les demandes concernant les situations individuelles à la MDPH pour consolidation des informations :

- AnnabelCaricchio + Anne Fontaine pour les < 17 ans
- AnnabelCaricchio + EléonoraBusi pour les > 17 ans

➤ **Etape 1 : Définition des situations prioritaires : MDPH**

AC + AF : < 17 ans

AC+ EB : > 17 ans

Remplissage d'une fiche individuelle(cf fiche en annexe) , transmise à l'ARS :

Léa Meyer : établissements enfants

Sabine Prieur-Hocine : établissements adultes

➤ **Etape 2 : Contact des établissements : ARS**

Qui ? quand ? comment ? (cf fiche « accueil » en annexe)

Quand l'établissement donne le GO, (avec toutes les infos complétées sur la fiche « accueil »)

➤ **Etape 3 : Contact des familles : MDPH**

Evaluation enfants ou adultes : informe la famille de l'accueil possible, et recueil de l'accord sous conditions (7j/7...)

➤ **Etape 4 : L'établissement contacte la famille pour organiser l'accueil**

+ mode de transport. Si celui-ci ne peut être organisé par l'établissement, l'ARS sollicite le PCPE ou le DIH.

Rappel général :

Le tableau de suivi des situations sera mis à jour par Annabel

Conférence téléphonique 1X/semaine minimum pour faire le point : MDPH + ARS

Les documents sont en partage sur le drive et sur la GedAlfresco, en attendant que l'ARS ait accès à la Ged. Une fois l'accès vérifié, le drive sera supprimé.